

**JOURNÉES
NATIONALES
DE LA PRISON**

**NATIONALE
DAGEN VAN
DE GEVANGENIS**

À QUOI SERT (VRAIMENT) LA PRISON ?

WELK NUT HEEFT DE GEVANGENIS (ECHT)?



DOSSIER D'ANIMATION - JNP 2018 -

CE DOSSIER D'ANIMATION A ÉTÉ CRÉÉ PAR LE COMITÉ DE
PILOTAGE DES JOURNÉES NATIONALES DE LA PRISON.

L'OBJECTIF EST D'APPORTER DES ÉLÉMENTS DE
RÉFLEXION ET DES OUTILS POUR L'ORGANISATION OU LA
PARTICIPATION À UN ÉVÉNEMENT DANS LE CADRE DES
JNP 2018.



TABLE DES MATIÈRES

- PRÉAMBULE	3
- POURQUOI DES JOURNÉES NATIONALES DE LA PRISON ?	4
- QUAND L'INTÉRIEUR ET L'EXTÉRIEUR SE REJOIGNENT.....	5
- LE TITRE	6
- L'AFFICHE	6
- UNE QUESTION QUI ENGAGE CHAQUE CITOYEN	7
- LA LOI DE PRINCIPES.....	9
- LES PRISONS AU CŒUR DE L'ACTUALITÉ.....	12
- L'OPINION PUBLIQUE.....	13
- PERSPECTIVES GÉNÉRALES.....	20
- DES PRISONS, NON DES MAISONS!	21
- UNE PRÉSENCE IRREMPLAÇABLE	24
- LA VOIX DES PERSONNES DÉTENUES	30
- UNE PAROLE À PRENDRE	33
- POUR ALLER PLUS LOIN	35
- QUELQUES ÉLÉMENTS FACTUELS ET CHIFFRES CLÉS	41
- CHARTE DES JOURNÉES NATIONALES DE LA PRISON	46
- CONSIGNES POUR VOS COMMUNICATIONS POUR LE SITE WEB	49
- NOTES DE FIN	52

DOSSIER D'ANIMATION - JNP 2018 -

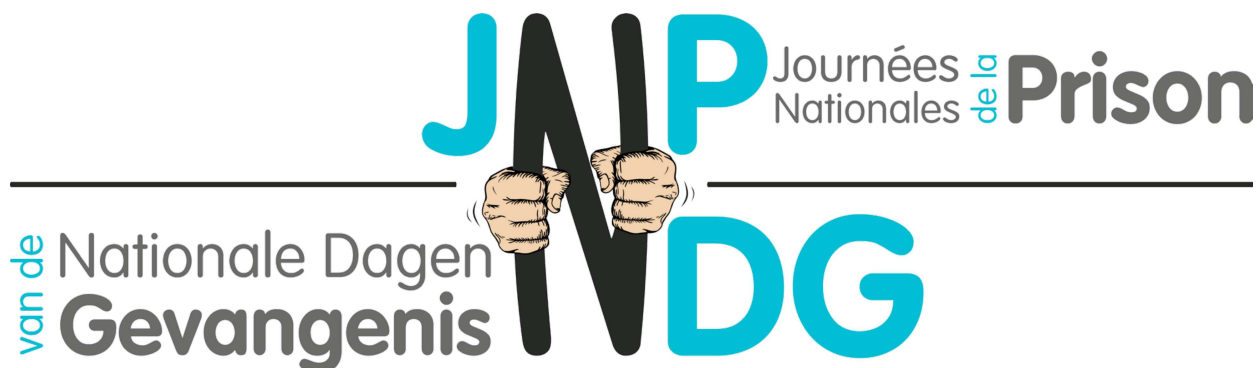
À QUOI SERT (VRAIMENT) LA PRISON ?

WELK NUT HEEFT DE GEVANGENIS (ECHT)?

5^{ÈME} ÉDITION DES JOURNÉES NATIONALES DE LA PRISON
DU 16 NOVEMBRE AU 1^{ER} DÉCEMBRE 2018

Les Journées Nationales de la Prison (JNP) visent à sensibiliser la société civile aux thématiques carcérales à travers de nombreuses manifestations culturelles. Les JNP se dérouleront partout en Belgique du 16 novembre au 1^{er} décembre 2018. Le thème retenu pour la 5^{ème} édition sera « À quoi sert (vraiment) la prison ? » ; une question de l'intérieur qui rejoint une question de l'extérieur.

Les JNP se veulent être un lieu où la voix des personnes détenues peut être entendue et portée dans le débat public. Dans ce dossier, nous avons souhaité donner la parole aux personnes détenues. Leurs témoignages ont été rendus anonymes. Nous avons également dédié une place à la parole des acteurs du terrain.



POURQUOI DES JOURNÉES NATIONALES DE LA PRISON ?

En Belgique, aujourd'hui, trente-cinq prisons abritent un peu plus de dix milles détenus. Toutefois, on sait peu de choses sur ce qui se passe derrière ces murs ...

La peine de prison est la sanction la plus utilisée et qui frappe le plus lourdement. Elle est réclamée, avec souvent beaucoup de passion, par l'opinion publique, relayée par certains médias. Malgré le taux de récidive élevé, elle reste la peine de référence. La loi doit être respectée, les victimes doivent obtenir réparation, chaque citoyen doit pouvoir espérer vivre dans une sécurité suffisante, mais chacun doit aussi pouvoir bénéficier d'une justice respectueuse des droits de l'homme. Tout essai de mise en application d'autres types de mesures (semi détention, placement sous surveillance électronique, peine de travail, probation, libération conditionnelle, etc.) par des magistrats soucieux à la fois de la dignité de la victime et de celle de la personne incarcérée, et de leur avenir, ne peut aboutir qu'avec le soutien d'une opinion publique bien informée, d'où l'importance des Journées Nationales de la Prison (JNP).

C'est, en tout cas, ce qui motive une série d'associations de toutes obédiences, en partenariat avec le Conseil Central de Surveillance Pénitentiaire, à organiser ces Journées Nationales de la Prison (JNP) depuis 2014. Le but est d'informer les citoyens tout en les encourageant à la réflexion sur cette institution hors du commun, trop souvent oubliée. Celles et ceux qui interviennent en prison le savent bien, le décalage est grand entre ce que les gens imaginent, les vertus qu'ils lui attribuent pour leur sécurité future, et le taux élevé de récidive.

Le rôle de la justice pénale est de participer à la cohésion et au bon état de la société, en mettant tout en œuvre pour que chacun, avec ses difficultés et son potentiel, y trouve sa place. L'augmentation du nombre de personnes incarcérées n'a jamais fait diminuer ce qu'on a coutume de nommer - sans parvenir à les définir- la « criminalité » ou la « délinquance ».

Plusieurs pays d'Europe se sont donné la peine d'en faire une question de société. En se tournant vers des alternatives, on a constaté une diminution des incarcérations, une baisse de la récidive et un gain énorme en termes de dépenses publiques.

En Belgique, une réflexion de fond devrait être engagée afin d'inventer des peines de remplacement qui font sens, avec des moyens d'accompagnement, en vue d'un meilleur « vivre ensemble » auquel nos organisations souhaitent apporter leur contribution. Concrètement, dans le cadre des Journées Nationales de la Prison, de nombreuses manifestations et événements (conférences, colloques, projections de films, expositions, ateliers de théâtre...) sont organisés pendant une dizaine de jours en prison et hors prison dans l'ensemble de la Belgique.



QUAND L'INTÉRIEUR ET L'EXTÉRIEUR SE REJOignent

Le thème de la 5ème édition des Journées Nationales de la Prison « À quoi sert (vraiment) la prison ? » rejoint le questionnement des personnes détenues et leur donne la parole. Les JNP se veulent aussi être un lieu où la voix des personnes détenues peut être entendue et portée dans le débat public, dans la réflexion pénologique¹.

Pour la 5ème édition, les JNP mettront donc à l'honneur cette thématique de fond présente dans les media, les milieux scientifiques, juridiques et politiques parmi les membres du personnel pénitentiaire, les personnes détenues et l'opinion publique.

LE TITRE

« À quoi sert (vraiment) la prison ? » invite à une lecture à un second niveau mettant l'accent sur un message caché, mais aussi vers des subtilités, des nuances au-delà d'une première idée, d'un préjugé ; vers un éclairage des prises de positions différentes face à cette thématique en fonction des divers acteurs et de leurs rôles sociaux.

L'AFFICHE

L'affiche, dont le visuel est inspiré d'une « figure impossible », évoque toute la complexité d'un casse-tête que nous inspire le système carcéral belge. Ainsi, par le jeu d'optique, nous ne parvenons pas à saisir comment entrer et sortir de ce système.



UNE QUESTION QUI ENGAGE CHAQUE CITOYEN

La prison est une institution qui fait partie de la société et, à ce titre, elle devrait toujours constituer l'une de nos préoccupations.

Dans une opinion publiée en août 2018², Serge Romain, directeur du centre de formation pour le personnel pénitentiaire, nous invitait à réfléchir à notre crédibilité de citoyen d'un état de droit. « *La surpopulation dans les prisons est depuis des années un fardeau et les conséquences s'en ressentent négativement dans chaque aspect de la détention. [...] Trop souvent, ces traitements inhumains sont en lien avec des actions syndicales des agents. La réaction de l'autorité ? Une proposition de service minimum [...] qui est perçue par les syndicats comme une érosion du droit de grève. Mais au-delà de ce conflit d'intérêt, il s'agit du respect que l'on a ou que l'on veut avoir de l'Etat de droit lui-même. [...] Comment la Loi a-t-elle pu être bafouée à ce point [durant les périodes de grève]. [...] N'oublions pas que les détenus sont aussi des citoyens dont les droits sont garantis par la loi et que c'est précisément le respect de ces droits qui nous distingue d'autres sociétés [...]. Il ne s'agit donc pas seulement des délits commis par le citoyen condamné. Il s'agit également de nous [...] Notre crédibilité de citoyens libres, attachés à l'état de droit, est ici en jeu. Ce qui m'inquiète encore davantage, c'est le silence de la catégorie professionnelle qui, de plein droit, a la responsabilité du contrôle d'application des lois. Nos parlementaires [...] ont pourtant de plein droit le pouvoir de visiter les prisons, de voir et d'être véritablement témoins de ce que vivent ces citoyens derrière les murs* ».

Cette opinion invite chaque citoyen à prendre sa responsabilité sociale, à porter, en tant que membre d'une communauté, le souci de l'institution prison, mais aussi d'avoir un regard sur ce qui s'y passe, sur son évolution.

**Quel est le sens de la peine de prison ? Surveiller et Punir ? Un effet dissuasif ?
Mettre l'individu à l'écart de la société en vue d'une réinsertion ultérieure ?
Protéger la société ? L'amendement de l'individu ?**

Toute une série de questions qui accompagnent une nécessaire réflexion de fond que les Journées Nationales de la Prison soutiennent et à laquelle nous voulons contribuer.

« Certaines personnes doivent, pour leur propre protection et certainement aussi pour la protection du groupe, être éloignées de la société. Mais je ne pense pas que le but soit de retirer quelqu'un à vie de la société. Un détenu exécute sa peine et a ensuite le droit de reprendre le fil de sa vie. Mais notre société est puritaine et sans pitié, en raison d'une angoisse déraisonnable. La terreur et la radicalisation ont amené la société à regarder les détenus avec méfiance et suspicion. Il lui semble que les détenus ne soient plus capables de se racheter.

Les peines sont prononcées sans tenir compte d'une réparation possible. Tout ce qui touche au système pénitentiaire est tabou. Pour moi, les prisons sont un mal nécessaire. Elles sont créées par la société, tout comme les hôpitaux, les maisons de repos, les instituts psychiatriques. Ces institutions ont elles aussi été créées pour y accueillir des personnes qui préféreraient ne pas devoir y aller. Je pense que la société a le devoir de veiller sur ces institutions. La société doit rester en contact avec les détenus, et qui plus est, elle doit les aider à se préparer à leur retour dans la société ».

Leo De Weerdt aumônier catholique à la prison de Saint-Gilles

<https://www.bruzz.be/actua/aalmoezeniens-samenleving-onbarmhartig-voor-gevangenen-2017-02-08>

LA LOI DE PRINCIPES³

L'article 9 de la Loi de principes concernant l'administration pénitentiaire ainsi que le statut juridique des détenus stipule que « *Le caractère punitif de la peine privative de liberté se traduit exclusivement par la perte totale ou partielle de la liberté de mouvement et les restrictions à la liberté qui y sont liées de manière indissociable⁴. L'exécution de la peine privative de liberté est axée sur la réparation du tort causé aux victimes par l'infraction, sur la réhabilitation du condamné et sur la préparation, de manière personnalisée, de sa réinsertion dans la société libre [...]*⁵ ».

« Quand je vais sortir, je serai à la rue. Ils vont me remettre comme ils m'ont pris. Ils m'ont pris à la rue. Ils m'auront remis un an en prison. **Ils vont me ressortir, ils me remettront à la rue. Ils ne vont pas se soucier de.... Je vais sortir avec rien.** Je vais leur demander un ticket de bus, ils vont me donner un ticket de bus pour redescendre place Saint-Lambert. Là où il y a la drogue, où c'est l'enfer.»
(Jérôme, 46 ans, 6 incarcérations, 21 ans de prison)

Extraits de la vidéo «La réinsertion, une illusion ?» réalisé à la maison d'arrêt de Lantin dans le cadre des JNP 2016, projet porté par Sophie Dutilleux, conseillère morale et Xavier Lambrecht, aumônier catholique dans cette prison.

« En prison, ils ne font rien pour réinsérer les gens ou pas assez. La prison ne fait pas forcément comprendre quelque chose surtout quand c'est des petites peines. Je considère que ce que je fais..Il n'y a pas de violence ou quoi que ce soit... Quand je ressortirai, je sais que je vais récidiver malgré que j'ai fait 8 mois. Ça ne m'a pas calmé. **Ça m'a calmé dans le sens où, j'ai envie d'une autre vie mais on n'a pas le choix en fait. C'est un engrenage.**

(Steve, 35 ans, 6 incarcérations, 7 ans de prison) Extraits de la vidéo «La réinsertion, une illusion ?» réalisée à la maison d'arrêt de Lantin dans le cadre des JNP 2016, projet porté par Sophie Dutilleux, conseillère morale et Xavier Lambrecht, aumônier catholique dans cette prison.

«Je me disais que ça allait me servir de leçon. Plus le temps avançait, plus je prenais un peu de maturité. Dans ma tête, je me disais, au fond de moi, je vais arrêter. J'allais travailler chez mon oncle, j'avais un appartement et tout. J'allais ressortir travailler, reprendre une vie normale. J'ai basculé totalement.

J'ai jamais été me présenter chez mon oncle au travail, j'ai jamais été me présenter dans un appartement. J'ai rien fait du tout. C'est parce que tu as été tellement compressé, enfermé dans ton endroit. **Quand tu ressors, tu as l'impression que tu as la liberté. Et le problème, c'est que quand tu te sens trop privé de liberté, une fois qu'on te donne toute la liberté, c'est comme un animal que tu mets en cage et qu'à un moment tu libères dans la nature.**

Il est perdu. Il était habitué à rester toute la journée en cage. Il bougeait pas, tu lui donnais à manger. Maintenant tu vas le lâcher dans la nature, tu vas le laisser aller chercher à manger tout seul. C'est dommage de dire ça mais c'est à peu près la même chose qu'un animal. Une fois que tu sais ce que c'est la prison, tu n'as plus cette barrière de peur, cette limite qui te dit «Calme toi, tu vas aller en prison. Tu ne sais pas ce que c'est. Tu vas arriver nouveau, etc.» Tu sais ce que c'est. C'est bon je vais arriver là-bas, c'est la routine. Je vais aller faire ça , ça et ça. Ça passe, ça passe. Ça casse, ça casse. Je connais comment c'est. De toute façon tu te dis «J'ai fait 14 mois». La première fois que je suis arrivée en prison je me suis dit : «J'ai fait 14 mois. J'ai déjà perdu 14 mois de ma vie». Tu sais quoi on va continuer à perdre 5-6-7 mois. Au moins là, je perds du temps mais je ramasse de l'argent. Tu rentres dans un engrenage incroyable. Tu finis très mal. Parce que une fois que la justice t'attrape une fois, deux fois, trois fois...Le problème avec cette justice-là, c'est que quand elle t'attrape une fois, la deuxième fois qu'elle va t'attraper elle va pas se dire : «Il y a un problème. Qu'est ce qui se passe ? Qu'est ce qui se passe pour que j'ai ce garçon-là qui récidive si vite ?» **Non, eux, c'est : « Celui-là, il a rien compris. Allez, on va l'envoyer encore plus longtemps.**

Cette fois-ci, il va comprendre.»

Mais plus longtemps où ? Dans quoi ? Si tu m'envoies plus longtemps dans un centre où je vais apprendre certaines choses, ok. Apprendre des groupes de parole, faire des cours de français., augmenter mon niveau, essayer d'atteindre un diplôme. Le problème, c'est que ici quand tu sors, tu sors avec aucun bagage dans tes mains. Au fond de moi là, j'ai envie de sortir travailler, fonder une famille. Construire quelque chose. Parce que dans la vie, les gens disent : fonder une famille, avoir des enfants. C'est pas ça, c'est construire quelque chose. Tomber amoureux et tout, tu l'apprends à je ne sais pas quel âge tellement que toute ta vie tu as subi des trucs comme la prison, l'enfermement. **Ton cœur, il devient de plus en plus dur. Tomber amoureux et tout, tu oublies ce que c'est. Ta vie, elle s'arrête, elle bascule...**

Je pense qu'on aimerait tous ressortir d'ici meilleurs pas parfaits mais meilleurs. Mais il faut nous donner des armes pour ça. Si vous nous laissez comme ça, 24h sur 24h dans des cellules, enfermés, c'est normal que tu vas sortir un animal. La prison, ce n'est pas une vie. Je le souhaite à personne. Une fois que tu plonges ici, c'est très dur de sortir la tête de l'eau et pour ceux qui ont soulevés la tête de l'eau : chapeau ! Faut avoir de la force, de la patience et du courage !»

(Amine, 22 ans, 3 incarcérations, 34 mois de prison) Extraits de la vidéo «La réinsertion, une illusion ?» réalisée à la maison d'arrêt de Lantin dans le cadre des JNP 2016, projet porté par la conseillère laïque et l'aumônier catholique de cette prison.

LES PRISONS AU CŒUR DE L'ACTUALITÉ

La Loi de principes appelle une réflexion sur les fonctions affichées par l'institution prison, dont la réinsertion des personnes détenues⁶. Au fil de cette année 2018, l'actualité n'en finissait pas de mettre sur le devant de la scène la situation alarmante de notre système carcéral et d'en éprouver le sens. En effet, à la fin du mois d'avril, une infirmière de la prison d'Anvers était retrouvée morte après avoir hébergé une personne détenue en non-réintégration de congé. Un mois plus tard, une personne détenue en non-réintégration de congé tuait quatre personnes dans une fusillade à Liège. Ces deux faits tragiques sont venus questionner notre désastreuse prise en charge des personnes incarcérées⁷. Aussi, le secteur des prisons souffre de problèmes structurels comme la vétusté des infrastructures, la surpopulation carcérale et du personnel en sous-effectifs chroniques⁸. Ce secteur est soumis à de fréquents conflits sociaux dûs aux grèves déclenchées cette année suite au projet de service minimum en prison⁹.

Dans de telles conditions pratiques, comment la peine de prison peut-elle encore avoir du sens ?

Comment concevoir un régime qui assure des conditions de détentions dignes aux personnes détenues et leur ouvre un chemin de réinsertion ?

MANNEN
WETEN
NIET MEER
WAAROM

Collage dans une cellule

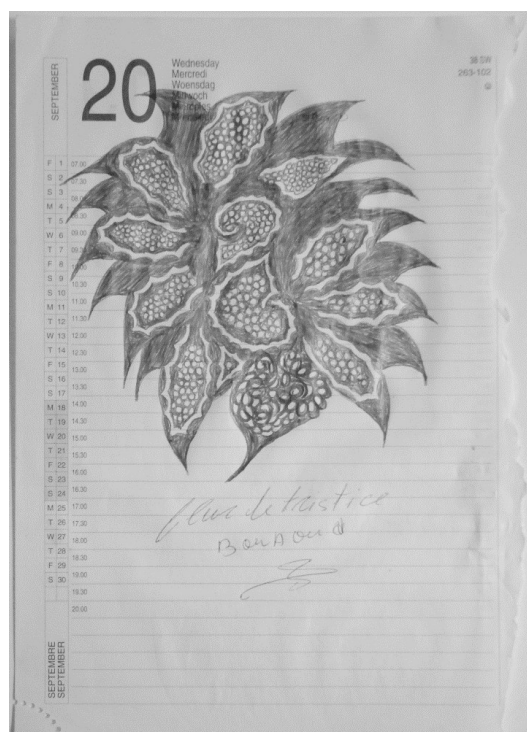
L'OPINION PUBLIQUE

Au cours de cette année, différents acteurs de la société et du personnel des prisons ont interpellé l'opinion publique belge en venant questionner le sens de la peine de prison¹⁰.

Marc Dizier, président de l'association des Directeurs des prisons francophones et directeur de la prison d'Andenne, témoignait, le 6 juin 2018, auprès de la Commission Justice de la Chambre des Représentants sur le sens de la peine : « Les criminologues ont démontré de longue date que l'inflation pénale n'a pas de concordance avec la réalité de la délinquance mais bien avec le sentiment d'insécurité économique [...]. Dans cette illusion¹¹, la quête d'un sens à donner à la peine confine à la perversion¹². De fait les détenus sont aujourd'hui quantité négligeable dans la réflexion sur le sens de la peine. [...]. Partant, les inspecteurs des finances et les organisations syndicales sont devenus les principaux décideurs des projets qui pourront ou non être menés dans nos établissements. Les régimes s'humanisent, certes, mais les facteurs de dégradation de la gestion de la détention se cumulent de sorte que l'apparente modernisation des textes réglementaires ne débouche pas sur une évolution significative de la prison qui reste fondamentalement un lieu d'exclusion et d'infantilisation. Ce sont là les véritables compétences de la prison, isoler et punir ». Pour illustrer la perte de sens de ce système, Marc Dizier recourt à l'illustration « de la baignoire qui déborde pendant que certains écopent pour réduire l'inondation »¹³.

Lundi	Mardi	Mercredi	Judi	Vendredi	Samedi	Dimanche
6h ³⁰ Lever petit déjeuner	6h ³⁰ Lever petit déjeuner	6h ³⁰ Lever petit déjeuner	6h ³⁰ Lever petit déjeuner	6h ³⁰ Lever petit déjeuner	6h ³⁰ Lever petit déjeuner	6h ³⁰ Lever petit déjeuner
8h Préaux	8h Préaux	8h Préaux	8h Préaux	8h Préaux	8h Préaux	8h Préaux
10h Sport	10h Cours	10h Sport	10h cours	10h Sport	10h lecture	10h Sport
12h ⁰⁰ Dîner	12h ⁰⁰ Dîner	12h Dîner	12h Dîner	12h Dîner	12h ⁰⁰ Dîner	12h ⁰⁰ Dîner
13h ⁰⁰ Sieste	13h ⁰⁰ Lecture	13h ⁰⁰ Sieste	13h ⁰⁰ Dîner	13h ⁰⁰ Sieste	13h ⁰⁰ Sieste	13h ⁰⁰ Sieste
14h ⁰⁰ Préaux	14h ⁰⁰ Préaux ¹	14h ³⁰ Préaux	14h ⁰⁰ Préaux	14h ⁰⁰ Préaux	14h ⁰⁰ Préaux	14h ⁰⁰ Préaux
17h ⁰⁰ Souper	17h ⁰⁰ Souper	17h ⁰⁰ Souper	17h ⁰⁰ Souper	17h ⁰⁰ Souper	17h ⁰⁰ Souper	17h ⁰⁰ Souper
Lecture	18h ⁰⁰ Lecture	18h ⁰⁰ Lecture	18h ⁰⁰ Lecture	18h ⁰⁰ Lecture	18h ⁰⁰ Lecture	18h ⁰⁰ Lecture
20h Studio foot	21h ⁰⁰ Document	20h ⁰⁰ Dîner d'urgence	21h ⁰⁰ Documentaire Envois Spécial	20h Série Tv	21h Thalèse	21 films

Programme d'une personne détenue pour résister à la vacuité du temps



Œuvres dessinées au bic par une personne détenue

«L'humanisation de la peine de prison semble être un objectif hors d'atteinte et il est difficile d'amener les détenus à **donner du sens à leur peine**. La situation varie fortement d'une prison à l'autre, en raison de différents paramètres comme la taille de l'établissement, la présence du milieu associatif au sein de la prison et la disposition de la direction à soutenir l'action des associations. Les prisons souffrent de diverses défaillances : surpopulation carcérale, infrastructure vieillissante et inadéquate (centrée sur l'isolement individuel), rallongement des peines, surencombrement des services sociaux et psychologiques, manque de personnel. Dans un tel contexte, il y a lieu de se demander comment envisager une vie future, lorsqu'on est enfermé 22 heures sur 24 et que les problèmes préexistants à l'incarcération persistent par ailleurs (difficultés financières, problèmes de santé, manque de formation scolaire et professionnelle, ...). Toutes ces difficultés empêchent les détenus de donner du sens à leurs peines. **Quelles seraient les mesures qui seraient de nature à permettre au détenu de donner du sens à sa peine ?**»

*Il faut en premier lieu retarder le premier passage en prison, en privilégiant les peines alternatives, la peine de prison ne devant être prononcée qu'en dernier recours. En cas d'emprisonnement, il faut veiller à donner du sens à cette peine dès le début de l'incarcération. D'ailleurs, la loi de principes du 12 janvier 2005 concernant l'administration pénitentiaire ainsi que le statut juridique des détenus prévoit que tout détenu, avec l'appui des différents services d'aide, élabore un plan de détention individuel, qui contient une esquisse du parcours de détention et des propositions d'activités axées sur la **réparation** et la **réinsertion**.*

*Ensuite, des actions avisées et réparatrices envers les victimes et la société doivent être mises en place dès le début de la peine. De même, le détenu doit avoir un accès suffisant aux soins de santé et ceux-ci doivent se poursuivre après la sortie de prison. Il convient également d'offrir aux détenus suffisamment de possibilités de formation. Il semble encore nécessaire de limiter la criminalisation de l'usage de drogues; cela permettrait un désengorgement des prisons. Une autre mesure positive serait le **travail carcéral** qui permet l'acquisition de compétences qui seront utiles au détenu après sa libération. Il faut aussi faire face aux difficultés qui se présentent lors de la sortie de prison: avant la libération, il y a lieu de mettre en place un encadrement par des services sociaux externes en vue de la récupération des acquis sociaux et financiers. Dans le même sens, il serait bienvenu d'aligner le montant de l'allocation perçue par les détenus sous surveillance électronique sur celui du revenu d'intégration sociale. Mme Rousseau souligne la nécessité d'une politique cohérente, large et concertée, qui fait intervenir toutes les autorités concernées (notamment dans le cadre des conférences interministérielles). Enfin, il faut insister sur l'importance des congés pénitentiaires et de la libération conditionnelle dans le cadre de la préparation du retour du détenu dans la société. **Supprimer ces mécanismes ne ferait qu'aggraver le fossé existant entre la prison et l'extérieur.**»*

Retranscription de l'intervention de Jacqueline Rousseau, Présidente de la CAAP (Concertation des Associations Actives en Prison) qui représente le secteur associatif opérant en milieu carcéral et enseignante à l'Adeppi (Atelier d'éducation permanente pour personnes incarcérées), le 6 juin 2018, auprès de la Commission Justice de la Chambre des Représentants sur le sens de la peine, dans le cadre d'un débat sur la réforme du droit pénal.

Alors que la question du sens de la peine prison se pose de plus en plus, nous continuons toujours dans la même direction. Pieter De Witte, chercheur au Centrum voor Religie, Ethiek en Detentie et Leuven Instituut voor Criminologie (LINC) de la K.U.L., dans une opinion¹⁴ publiée dans De Standard, s'étonne, lors des événements de Liège en mai 2018, du réflexe des politiques à vouloir garder encore plus longtemps les personnes en prison, ce qui soulève la question encore plus fondamentale du sens de la peine.

« Ce n'est pas comme si les criminologues avaient découvert les effets destructeurs du séjour en prison au cours du 20ème siècle, et que nous devions patiemment attendre jusqu'à ce que ces connaissances s'infiltrèrent au niveau politique. [...] Il est tragique de constater que lorsqu'il y a un problème de sécurité, tout ce que peuvent faire bon nombre de politiciens, c'est d'aboyer comme le chien de Pavlov pour réclamer de plus longues peines d'emprisonnement (dans un environnement nocif dont nous savons qu'il créera finalement des problèmes de sécurité encore plus nombreux) ».

“[Les détenus] pourraient être utiles, en allant aider à reconstruire des maisons dans les pays ayant vécu des catastrophes naturelles ».

« Très franchement, il faudrait plus d'aide à la réinsertion dans la prison. Il y a des cours par correspondance, mais pas beaucoup plus. Avant, je voyais la prof' d'anglais, mais maintenant elle n'est plus là. J'aimerais aussi passer mon permis, mais je n'ai pas la possibilité de le faire. Ici on perd notre temps, alors à quoi bon si on ne fait rien de concret ? ».

Détenu de la maison d'arrêt de Lantin / Extraits de « Paroles de Détenus »

« Oui, certaines personnes sont condamnées à une peine totalement inutile. Oui, certains juges infligent cette peine parce qu'elle est dans la Loi. Mais ils ne réfléchissent pas au motif pour lequel cet homme doit passer tant d'années en prison. Car ils auraient pu par exemple donner une peine d'intérêt général, ce qui est possible, ou penser à autre chose. **On doit punir, mais ils punissent la famille et aussi la société qui doit en payer le coût.** Rien ne change en bien. À ce moment-là, **il n'y a aucune amélioration dans l'être humain** ». (17/1)

« Oui, je suis habitué à être enfermé, mais cela ne m'améliore pas. Si je suis en prison, c'est pour apprendre quelque chose, afin de ne plus le faire. Mais ce n'est pas le cas. On le voit bien : ce sont toujours les mêmes personnes qui reviennent. » (8/12)

« **Une peine doit servir à éviter la récidive**; on doit en retirer un bienfait. Mais actuellement si tu es en prison, [...] tu apprends des choses encore pires. Au fond, tu n'y reçois aucune aide. [...] L'accompagnement est finalement plus important que la peine ». (8/12)

Témoignages de personnes détenues extraits de l'article de Naessens, L., De Koster, K. & Segaert, F. (2017)

Naar een nieuwe Brusselse gevangenis.

Gedetineerden denken mee, Brussel: Odisee/Vrije Universiteit Brussel.

«[...] **D** : Mais tu as pourtant passé une grande partie de ta vie en cellule...

EL : Oui, mais **j'ai tout le temps essayé de m'évader**, j'y pensais toujours, j'étais prêt à partir à tout moment donc je n'allais pas m'installer en laissant plein de trucs dans ma cellule ! J'ai vécu vingt ans dans ma tête en imaginant toutes sortes de scénarios d'évasion. Si ça ne marchait pas, je changeais de scénario :

m'évader en hélicoptère, creuser des trous, scier des barreaux, tisser des cordes, faire rentrer de l'explosif, tout ça je l'ai imaginé.

Toute mon énergie était focalisée sur l'évasion jusqu'au moment où un barreau m'est resté bêtement dans les mains. Je n'avais plus qu'à sortir, c'était devenu trop facile ! Je suis resté là, et c'est à ce moment qu'on m'a prêté un ordinateur. J'ai alors commencé à écrire, à **mettre sur papier toutes les fantaisies qui me passaient par la tête**. C'était ça, l'évasion. Quand on écrit, l'espace dans lequel on se trouve n'a plus d'importance. La prison est un bon endroit pour écrire.

Était, aujourd'hui, c'est difficile d'avoir un ordinateur en prison. [...]

D : Le cachot, c'est comment ?

EL : Comme une cellule, mais sans rien, même pas de quoi lire ! Et alors, **l'ennui !** L'ennui qu'on doit fracasser chaque seconde en restant neuf jours là-dedans. C'est là que j'ai commencé à imaginer les histoires de mes bouquins. Pour le reste, on essaie de tenir, de se structurer malgré tout. J'ai fait énormément de pompages, j'essayais de me fatiguer le plus possible, de manger le moins possible. Une fois, je suis resté cinq jours sans manger afin de dormir davantage, ce qui faisait passer le temps. [...]

D : L'écriture t'a sauvé. Écris-tu différemment maintenant que lorsque tu étais en prison ?

EL : Dans les histoires que j'écris maintenant, la prison est beaucoup moins apparente, elle est là en filigrane. Ceci dit, je continue à écrire comme au temps de la prison : faire mes deux pages de telle heure à telle heure, les relire de telle heure à telle heure, et avant, faire mon footing. C'est un mécanisme que j'ai mis au point pour arriver à m'en sortir, donc ça me reste. **J'ai presque l'impression que je reconstitue ma cellule à l'extérieur**. Et pas uniquement pour l'écriture : si je vivais seul, ma maison serait constituée de murs qu'on lave au karcher, une table, une chaise, un ordinateur, et c'est tout.»

Extraits de Cellules et compagnie, entretien avec Éric Lammers

Propos recueillis par Marie-Hélène Rabier, 21 octobre 2017

*“Il est habituel que des personnes qui, disons, ont passé au moins 5 ans en prison, soient à ce point conditionnées qu’elles retombent dans leurs anciennes habitudes et que cela les ramène la plupart du temps en prison. Cela coûte très cher à la société alors que cela pourrait servir à préparer ces personnes à leur retour à la vie en société et leur apprendre à tirer les bonnes conclusions. Sinon, c’est le **retour à la case prison**, comme nous en sommes souvent témoins ». (16/2)*

Témoignages de personnes détenues extraits de l’article de Naessens, L., De Koster, K. & Segaert, F. (2017)

Naar een nieuwe Brusselse gevangenis. Gedetineerden denken mee, Brussel: Odisee/Vrije Universiteit Brussel.

*« Une fois que l’on dépasse 7 ans, on est déconnecté du moment présent. Et c’est la liberté qui compte à 300 mois déjà effectif. **Je ne ressens plus mes émotions.** Elles sont mortes car il y a des jours où je ne sais pas si je suis triste ou en colère. [...] Les choses pour une réinsertion réussie doivent débiter à l’intérieur, parler de nos difficultés et préparer la sortie, ici on nous donne un coup de pied dans le derrière et on vous jette comme ça dans une société très dure, avec cette technologie bien avancée, on ressort d’un trou « en retard ». [...] Je dois me reconstruire entièrement. Seul j’y arriverai jamais ! Je vis avec des choses depuis plus de 20 ans qui me font honte. Ce sont mes premiers faits où une personne est décédée. Et c’est pas facile de vivre avec cela ».*

PERSPECTIVES GÉNÉRALES

Des rapports d'observation d'instances nationales et internationales¹⁵, il ressort que la prison ne produit pas les effets attendus, qu'elle est un problème plus qu'une solution. Pourtant, elle continue à être une réponse trop souvent utilisée et nous continuons à construire des prisons¹⁶. Pour Alvaro Pires¹⁷, sociologue, criminologue et juriste, *«notre système de pensée en matière pénale a pris la forme d'une bouteille à mouches, c'est-à-dire d'un système qui a tendance à naturaliser le « crime », et surtout à rendre nécessaire le rapport entre le crime et la peine (au sens fort) aussi bien que l'obligation de punir. Ce système de pensée se caractérise, entre autres choses, par la tendance à figurer le droit criminel comme un système de régulation à ce point auto-suffisant, différencié et renfermé sur lui-même qu'il serait par principe opposé aux autres systèmes de régulation sociale et juridique, voire d'une autre nature (Pires et Acosta, 1994 : 10). Faute de mieux, je désignerai ce système de pensée clos, qui se constitue comme une bouteille à mouches ou comme un paradigme juridico-político-philosophique dont l'adhésion s'impose, par la notion de « rationalité pénale moderne »*. La prison est un élément clé de *« la rationalité pénale moderne »*.

D'un autre côté, si la prison est un échec dans les buts qu'elle se donne, à quoi peut-elle donc bien servir vraiment ? Dans une perspective plus générale, le lien qu'entretiennent la justice pénale et l'économie vient questionner le sens de la peine de prison. Pour David Tieleman¹⁸, *« C'est précisément ce lien entre économie et enfermements qui permet d'expliquer que le nombre et la durée des enfermements dépendent moins de l'activité criminelle réelle à une époque que de la conjoncture économique (Rusche, Kirchheimer). Autrement dit, les statistiques pénitentiaires sont davantage corrélées à la courbe de l'évolution du chômage qu'aux chiffres de la criminalité...(Vanneste) Cette question demeure cruciale aujourd'hui et devrait nourrir les controverses et perspectives actuelles liées, par exemple, à la privatisation et aux partenariats public/privé. La question de l'industrie de la peine (Christie) ainsi que la pénalisation de la pauvreté (Wacquant) ont, par ailleurs, déjà été largement traités »*¹⁹. Marie-Sophie Devresse, professeure à L'Ecole de Criminologie de l'UCL et membre de la Ligue des droits de l'Homme, interpelle face à cette situation²⁰ : *« La pénalité et l'économie s'entremêlent aujourd'hui structurellement de façon si profonde qu'il devient presque impossible d'imaginer que l'action politique puisse à elle seule en maîtriser la tendance »*. Ainsi l'intrication de l'économie et de la pénalité empêcherait d'évoluer vers d'autres paradigmes pour la justice comme la justice réparatrice, vers des alternatives, ou d'autres modalités de régime. La prison n'a pas toujours été ce qu'elle est. Il doit être possible d'envisager la peine privative de liberté autrement.

DES PRISONS, NON DES MAISONS!

LE PROJET “DE HUIZEN”

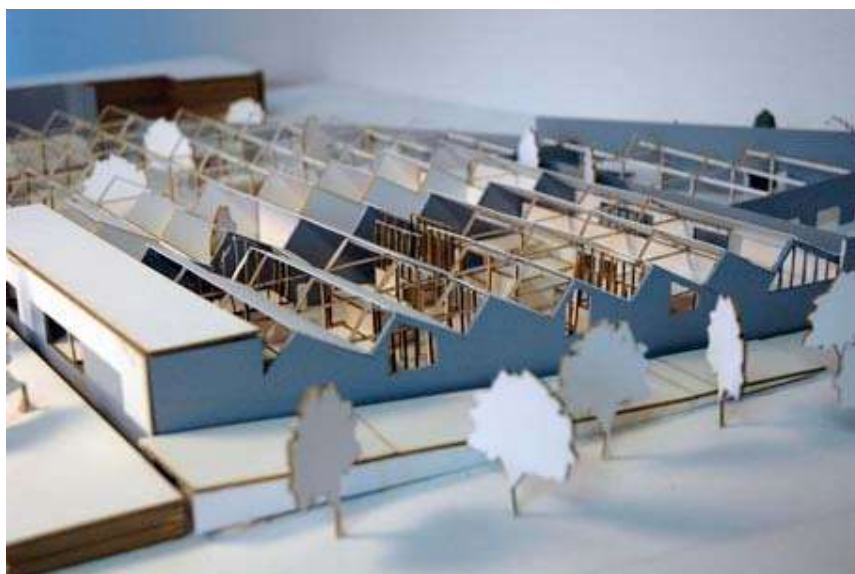
Rédigé à partir d’une interview de Hans Claus (in revue Dérivations, décembre 2017)

Et si on remplaçait les prisons par des maisons?

Des structures à taille humaine où une approche personnalisée et “responsabilisante” offrirait aux détenus une chance réelle de reprendre pied dans la société?

C’est l’idée de l’asbl “de Huizen” qui a obtenu en 2018 du Ministère de la Justice le feu vert pour la création de deux premières “maisons de transition” avant la fin de la législature : elles verront le jour à partir de 2019. Et ce n’est qu’un début. Certes, ces maisons ne concerneront qu’une partie des détenus en dernière année de détention, mais c’est un premier pas dans une vision à long terme, car l’objectif de l’asbl et de son promoteur, Hans Claus est bien de modifier tout le système pénitencier, voire notre société toute entière avec ce projet.

“En deux siècles seulement, les prisons sont parvenues à passer pour un état “naturel” des choses, c’est leur plus grande victoire” souligne Hans Claus, qui sait de quoi il parle puisqu’il est lui-même directeur de prison depuis de longues années. Et vouloir en finir avec les prisons soulève autant de questions que de freins. Mais le projet, soutenu par la Ligue des Droits de l’Homme bénéficie aussi de très nombreux soutiens: architectes, philosophes, criminologues, artistes, personnel pénitentiaire y travaillent depuis une dizaine d’années.



<http://dehuizen.be/fr/home>



Le projet de De Huizen se veut en effet un changement radical: remplacer à terme -et tant pis si cela prend un siècle- toutes les prisons par des maisons de détention. Des petites structures qui accueilleraient des groupes de 10 détenus, ou maximum 3 fois 10 détenus. Pas plus. Cela permettrait des relations plus personnelles, et des tâches de responsabilisation (cuisine, nettoyage ou travail d'intérêt général). C'est le premier principe qui sous-tend le projet.

Le deuxième principe est la différenciation des maisons du point de vue de la sécurité et des besoins spécifiques des détenus.

Enfin, le troisième principe est de créer un lien avec l'environnement. A travers des activités liées au besoin du contexte: gérer une cantine, une épicerie par exemple. Le but est de créer un lien entre la société et les détenus au lieu de les reléguer à l'extérieur de la ville dans des grandes structures comme jadis Lantin, ou aujourd'hui Haren et le projet de mégaprison largement contesté d'ailleurs par de nombreux professionnels.

Ces maisons de transition qui vont voir le jour sont une copie du projet Exodus (vieux de vingt ans) aux Pays Bas. En Scandinavie également on trouve des projets participant du même esprit; quelques exemples aussi en France, et même en Belgique où existe un centre pénitentiaire agricole à Ruislede. L'équipe de De Huizen a visité et analysé tous ces exemples, pointé ce qui selon eux marchait ou ne marchait pas. C'est ainsi que sont nés les trois principes de base, et notamment le lien avec l'environnement qui est capital pour l'association.

Qui travaillera dans ces maisons?

Hans Claus: *"Il faudra créer de nouveaux métiers, et chaque équipe responsable d'une maison recrutera son personnel. De nombreux agents pénitentiaires actuels souhaitent déjà développer d'autres approches, et souffrent de ne pas être autorisés à le faire dans l'institution où ils travaillent, ils pourront le faire dans les maisons de transition."*

Dans d'autres pays, en France notamment, la même réflexion se poursuit: *"Régulièrement sont dénoncés l'état des prisons, leur surpopulation, le manque de moyens de la police ou de l'administration pénitentiaire, un taux de récidive supérieur à la moyenne."* (Jean Celier Fondation îlot avenir). Et on parle alors de la construction de nouvelles prisons, renvoyant à la police et à la justice seules la responsabilité de traiter la question, oubliant que la société est le lieu de la délinquance, et donc aussi le lieu de la réinsertion. *"Ce ne sont ni l'augmentation des places en prison, ni celle des budgets des administrations qui suffiront à améliorer la situation,(...) la société civile doit prendre le relais en réintroduisant dans des lieux de vie les sortants de prison."*

De Huizen va plus loin encore en proposant que les détenus en fin de peine déjà, et selon des modalités propres à chacun, puissent renouer des liens avec la société, en vivant et travaillant, au milieu d'elle. L'intérêt pour ces questions dépassant le cadre belge, l'association organisera un séminaire international en 2019 .

"Changer la société avec stratégie, patience et utopie", tel est le credo de Hans Claus.

« Nous devenons des criminels parce que le gouvernement ne vient pas suffisamment en aide aux pauvres dans la société [...] » (15/12)

« Nous sommes tout juste bons pour faire des jobs de seconde zone, mais nous avons beaucoup de difficulté à obtenir de meilleurs jobs. C'est très frustrant ».
(5/12)

« Car quelle que soit la situation pour laquelle quelqu'un est condamné, c'est parce qu'il a enfreint une loi. Mais cela vient de quelque part. Il n'y a personne qui dit : aujourd'hui, je vais enfreindre la Loi. La plupart des gens qui sont détenus ici, ce que j'ai observé, c'est qu'ils sont ici pour une situation dans laquelle ils ont été pris et pour laquelle ils sont condamnés ». (17/1)

Témoignages de personnes détenues extraits de l'article de Naessens, L., De Koster, K. & Segaert, F. (2017)

Naar een nieuwe Brusselse gevangenis. Gedetineerden denken mee, Brussel: Odisee/Vrije Universiteit Brussel.

UNE PRÉSENCE IRREMPLAÇABLE

Dans ce système carcéral plein d'apories, des personnes s'engagent pour rendre plus acceptables les conditions de vie des personnes détenues. Au quotidien, des assistants sociaux, des psychologues, des psychiatres, des infirmiers, des médecins, des agents de surveillance pénitentiaire, des directeurs... font leur travail, dans des conditions difficiles, avec cœur et professionnalisme et contribuent ainsi à rendre la situation plus humaine.

Il y a aussi de nombreux visiteurs bénévoles qui, depuis des années, sont fidèles aux personnes détenues. La prison s'ouvre aussi au regard extérieur du citoyen par un contrôle réalisés par les commissions de surveillance. De nombreuses associations sont actives en prison pour assurer des formations, des suivis psychosociaux, des animations culturelles, des modules d'insertion socio-professionnelle, des programmes de prévention et de promotion de la santé et ainsi jeter des ponts entre la prison et la société. Dans cette partie, vous pourrez lire le témoignage d'un agent, de visiteur ou de professeur qui s'impliquent, pour diminuer, à leur échelle, la souffrance carcérale et dont la présence est irremplaçable.

Je rêve ...

Je rêve d'un monde sans prison. Je rêve d'un monde où l'on aimerait son prochain comme soi-même. Un monde où chacun se respecterait et respecterait les règles du savoir-vivre-ensemble. Un monde où les mots «meurtre», «drogue», «*pédophilie*», «*trafic*», etc. n'existeraient pas.

Un monde où il n'y aurait pas de violence, où il n'y aurait pas d'« œil pour œil, dent pour dent ».

Je rêve ...Ce monde n'existe pas.

Nous sommes confrontés quotidiennement à de la violence, des crimes, des incivilités, des attentats ... Bien entendu, ces méfaits connaissent des suites judiciaires et amènent un nombre important de personnes en prison.

La prison est considérée dans notre système judiciaire comme la réponse pénale par excellence. Elle est cependant décriée et critiquée depuis toujours (l'origine des prisons remonte à la plus haute antiquité). Décriée, critiquée, mais jamais remplacée.

Même si la prison s'est « humanisée » elle n'en reste pas moins un lieu très dur.

La prison est un monde clos, un endroit qui fait peur, qui intrigue, qui angoisse.

A quoi sert-elle ?

Les détenus en sortent-ils meilleurs ?

Repentants ? Guéris ?

Comment peut-on imaginer qu'enfermer des personnes pourrait servir à quoi que ce soit ?

Disons simplement que la prison est critiquée pour son manque d'efficacité.

Comment faire pour que le séjour forcé dans ses murs puisse être un minimum positif, alors que l'on est confronté à la surpopulation, au non-respect de la dignité humaine, à des traitements considérés comme inhumains par toutes les instances nationales et internationales ?

Il faut avouer que les conditions d'incarcérations sont souvent peu propices à l'amélioration des hommes ! En qualité d'agent pénitentiaire, nous avons un tout petit peu de pouvoir à ce niveau. Notre rôle est extrêmement complexe.

Nous devons à la fois être stricts et sécuritaires,
mais notre rôle d'écoute et social est primordial.

Certains détenus n'ont parfois que nous à qui parler.

Et c'est là que réside toute la difficulté de ce métier : trouver le juste milieu entre un rôle sévère car il en va de la sécurité de tous, et un rôle social qui permettrait aux détenus de vivre une détention correcte.

Personnellement, j'ai choisi la joie.

Je pense qu'un sourire peut changer la vie de quelqu'un ou au minimum illuminer sa journée. J'essaye d'accueillir chacun sans préjugé.

Je ne veux pas connaître leur histoire, je ne veux pas savoir ce qu'ils ont fait pour être là. C'est le passé. Ce qui m'importe c'est le ici et le maintenant.

Et lorsqu'ils sont devant moi, je vois uniquement des êtres humains qui méritent le respect s'ils me respectent, à qui je parle aimablement s'ils me parlent aimablement. Peu importe ce qu'ils ont fait par le passé, c'est leur conscience, entre eux et Dieu.

Qui suis-je pour juger ?

Un bonjour, un sourire, quelques mots échangés. Je me dis que peut-être ils s'en souviendront lorsqu'ils sortiront, que cela changera peut-être quelque chose à leur façon de voir les choses, à leur avenir, que ça leur fera peut-être prendre la bonne voie ... ou au minimum, pourra rendre le séjour moins pénible.

« Un Sourire »

***“Un sourire ne coûte rien et produit beaucoup
Il enrichit ceux qui le reçoivent
Sans appauvrir ceux qui le donnent
Il ne dure qu’un instant
Mais son souvenir est parfois éternel.
Personne n’est assez riche pour s’en passer.
Personne n’est assez pauvre pour ne pas le mériter.
Il crée le bonheur au foyer
Il est le signe sensible de l’amitié.
Un sourire donne du repos à l’être fatigué,
Rend du courage aux plus découragés.
Il ne peut ni s’acheter, ni se prêter, ni se voler
Car c’est une chose qui n’a de valeur
Qu’à partir du moment où il se donne.
Et si quelquefois vous rencontrez une personne
Qui ne sait plus avoir le sourire,
Soyez généreux, donnez-lui le vôtre.
Car nul n’a autant besoin d’un sourire,
Que celui qui ne peut en donner aux autres.”***

(auteur Raoul Follereau)

«La joie et le rire allongent la vie autant que la tristesse et les larmes l’abrègent.»

Alors, apportons un peu de douceur dans ce monde de brutes, un peu de lumière dans ces ténèbres, un peu de joie dans les larmes !

Témoignage d'un agent de surveillance pénitentiaire

VISITEUSE VISITEE

Deux désirs

Je vais vous raconter une histoire, une histoire vraie: elle m'est arrivée.

C'est une de mes premières visites à un détenu à la prison de Saint Gilles.

J'attends un homme, c'est la seule chose que je sais de lui, avec son nom.

Son âge, le motif de son incarcération, son origine?

J'ignore tout de lui,

c'est comme cela que cela se passe pour le visiteur, et c'est bien ainsi.

Un homme arrive au bout d'un temps d'attente assez long, c'est normal,

c'est comme cela que cela se passe en prison, on attend beaucoup.

Il me dit bonjour, son nom: c'est bien le nom qu'on m'a donné.

Nous nous serrons la main.

Immédiatement il ajoute simplement et gentiment:

je ne sais pas quoi vous dire.

Ce à quoi je lui réponds immédiatement: ***moi non plus!***

A l'instant même commence une relation, notre relation,

une vraie relation humaine.

C'était vrai, je ne savais pas quoi lui dire. Et si je qualifie cette relation de "vraie",

c'est parce qu'elle prend chacun là où il en est, le détenu, et moi.

Car c'est cela être visiteur de prison:

entrer en ***relation*** avec un homme, une femme, de la même humanité que nous.

La seule différence, c'est une différence de statut à un moment donné: il est

détenu, moi je suis libre.

Il n'y a pas d'autre différence fondamentale.

Je rencontre donc un homme, une femme, momentanément détenu,

comme je pourrais l'être, ou un de mes amis.

Et dans cette relation, nous avons un point commun: ***le désir.***

Pour lui, le désir d'avoir une visite; pour moi, le désir de rendre une visite.

La relation va donc se nouer (ou pas se nouer, cela peut arriver

autour de nos deux désirs.

Vers où va cette relation?

Là où elle peut aller, en partie vers l'inconnu, comme toujours entre les humains.

J'ai un collègue qui joue avec les détenus à de petits jeux de société qu'il fabrique lui-même. Moi, j'écoute, je parle, je vouvoie toujours la personne, si je peux, si cela se met, je l'aide à relire sa vie autrement, je l'aide à tenir bon devant l'incarcération, j'essaie d'empêcher qu'il n'en rajoute à ce que produit la prison comme destruction sociale, psychique, morale.

Bienveillance citoyenne

Quelle formation? Aucune, et c'est délibéré.

Les détenus voient tellement d'intervenants spécialisés en tous genres internes à la prison, ou extérieurs à la prison:

agents, assistants sociaux, psychologues, avocats.

Nous, les visiteurs, sommes de simples citoyens, chacun avec ce que nous sommes, comme nous sommes. Avec notre savoir-faire et nos maladresses.

Ma présence ici comme femme, comme citoyenne, j'ai envie qu'elle manifeste physiquement ceci: la société ne vous oublie pas, vous continuez à faire partie de la communauté humaine, vous êtes un citoyen, et au cas où vous n'en seriez pas sûr, je vous le confirme par ma présence bénévole.

Je donne à ma démarche le sens de "bienveillance citoyenne".

Qui visite qui?

N'allez surtout pas croire que les visiteurs, de même que tous ceux qui interviennent en prison, un lieu très dur, sont des saints. Je sais que chaque personne qui fait ce choix a en elle une part maudite, une connivence avec le fait d'être détenu, avec la prison, une souffrance peut-être, il faut le savoir,
ne pas se prendre pour un chevalier blanc.

Pourquoi être visiteuse?

Pour aider le détenu à retrouver l'estime de soi envers et contre tous les actes délictueux qu'il a commis. Il y va de l'humanité du détenu, mais surtout de mon humanité. Il y va de la dignité du détenu, mais surtout de ma dignité.

C'est pour me sentir pleinement humaine que je suis visiteuse.

Si l'échange a lieu, si tout se passe bien, alors je peux vous dire, et je ne suis pas la seule à avoir fait cette expérience, que je suis plus qu'une visiteuse. ***Et si je me demande: à qui est-ce que je rends visite lorsque je vais en prison? Peut-être bien à moi-même.***

Et alors comme dans l'arroseur arrosé, je peux dire : je suis une visiteuse visitée.

« Un des objectifs des cours en prison consiste en la passation d'examens permettant d'obtenir un diplôme (CEB, gestion, cuisine, soudure, ...). Il s'agit d'un moment important pour les étudiants, d'une étape décisive quant au choix d'un parcours pédagogique et professionnel, d'un élément important dans le cadre du plan de reclassement présenté lors de la demande de libération. L'enjeu est donc de taille, à la fois pour les étudiants et pour les enseignants.

Pourtant, il arrive assez fréquemment qu'un transfert vienne interrompre ce processus, parfois juste avant l'épreuve finale ... Transfert qui ne prend, la plupart du temps, pas en compte les études de la personne dans la prison d'origine ni la possibilité éventuelle de les poursuivre dans la prison où elle est transférée. Je me souviens de notre surprise et de notre déception lorsque, voulant appeler un de nos étudiants pour la passation de son examen de fin d'études primaires devant l'inspecteur cantonal de l'enseignement, nous apprîmes qu'il ne pouvait pas venir parce qu'il allait quitter l'établissement le matin même ... Il a été heureusement possible, grâce à l'intervention de la direction de la prison de faire attendre le fourgon cellulaire. Cet élève, très énervé par ces péripéties, a pu, après s'être calmé, passer son examen et le réussir brillamment ... Sans l'intervention, au quart de tour, d'une formatrice et d'un surveillant qui ont pu interpellé la direction et rassurer l'étudiant (tâche ardue ...), une année d'étude, des heures de travail pour préparer l'examen oral auraient été annihilés ... L'estime de soi, l'élan positif, apporté par des mois de travail et la réussite de l'examen auraient été balayés.

Toutefois, nombreux sont les cas où l'issue est moins heureuse et où le travail accompli durant les cours et les projets envisagés sont réduits à néant suite à un transfert. Parfois il aurait suffi de le postposer de quelques jours ...

Alors que si l'élaboration du plan de détention prévu par la loi Dupont était de mise, la formation entreprise ferait partie de ce plan et l'on peut supposer que les décisions de transfert respecteraient les dispositions prévues et prendrait en compte le calendrier de la ou des formations prévues. »

Marie-Noëlle Van Beesen – enseignante en prison.

LA VOIX DES PERSONNES DÉTENUES

Dans le débat, autour de l'exécution des peines qui a suivi la fusillade de Liège en mai 2018, Marc²¹, un ex-détenu, écrivait une lettre ouverte au ministre de la justice Koen Geens (CD&V). En effet, beaucoup de personnes parlaient de l'exécution des peines mais les détenus et les ex-détenus étaient les seuls qui, en l'occurrence, n'étaient pas entendus²². Il voulait, par cette action, mettre sa voix au service des sans-voix.

Dans la même dynamique, au travers de la revue trimestrielle, *Dedans Dehors* de la section française de l'Observatoire International des Prisons (OIP-SF), les prisonniers ont pris la plume pour décrire la prison. Ce geste vient nous questionner : « À-t-on le droit de s'exprimer quand on a soi-même enfreint la loi ? [...] Est-il tout simplement permis de se raconter, de rappeler qu'on existe, quand la société a choisi de vous exclure, de vous couper du monde ? »²³.

Pour Cécile Marcel, directrice de l'OIP-SF, nous faisons bien peu de cas de la parole des détenus, **« les enfermer, c'est aussi un moyen de ne plus les voir, de ne plus les entendre »**²⁴.

Depuis début septembre, je fais, comme aumônier catholique, un voyage imaginaire avec 3 détenus. Nous lisons ensemble le livre « *La lettre qui allait changer le destin d'Harold Fry arriva le mardi...* » de Rachel Joyce et nous suivons les pérégrinations du personnage principal. Il marche pendant 800 km pour rendre visite à son ex-collègue qui est mourante.

En chemin, il fait son introspection. Pour qui serais-tu prêt à marcher 800 km et pourquoi ? C'est avec ces questions que, depuis la prison, nous avons pris la route. Les questions et les pensées du personnage principal sont mises en relation avec la vie des détenus, ce qui crée un dialogue passionnant.

Voici quelques extraits de témoignages de personnes détenues qui souhaitent utiliser leurs témoignages pour l'intérêt de tous, pour ouvrir un débat sur la détention et amener un autre visage de l'auteur :

*« Il y a aussi peu de temps pour écouter.
Les choses que je raconte et qui ne collent pas aux personnages
du dossier ne sont pas retenues.
Si je demande de l'attention dans un moment difficile de ma vie,
cela est considéré comme de la manipulation.*

***Comme si j'avais tout digéré (métabolisé, assimilé...)
et que seul le mauvais en moi était réel.***

***Pour survivre ici, tu dois construire un mur, un bouclier.
Sans mur, tu ne peux pas survivre en prison.***

*Ce mur, il est toujours là même lorsque tu es seul dans la cellule. Aussi longtemps
que les autres m'enferment dans l'image de ce vilain petit bonhomme,
je me réfugie derrière mon bouclier.*

*Seule une relation de confiance peut créer de petits trous dans ce mur.
Mais à cause de ce mur, nous nous sentons aussi très seuls.*

***Par peur de cette solitude, je fais souvent une porte dans ce mur.
Mais ce ne sont pas toujours les bonnes personnes qui y entrent.
Derrière ce mur croît une sorte d'indifférence que je dois avaler.***

*Mais cette acceptation est dangereuse car elle se transforme en une sorte de
bombe à retardement remplie de colère, de peine
et de frustration tapie derrière le mur ».*

Siska Deknudt, aumônier à la prison de Beveren

« Ne laissons pas les détenus sans voix » est l'appel lancé par Katrien De Koster professeur à la V.U.B et psychologue dans l'hebdomadaire Bruzz²⁵. Elle déplore que **« la voix des personnes détenues est rarement entendue dans le débat scientifique et social. C'est un problème, car les détenus ont souvent de bonnes suggestions pour améliorer leur situation et la gestion du système pénitentiaire »**²⁶

Liesbeth Naessens, Katrien De Koster et Frederik Segaeert, en collaboration avec Odisee et un groupe d'ex-détenus, ont réalisé une recherche dans laquelle les détenus des prisons de Forest, Berkendael et Saint-Gilles se sont exprimés au sujet de la façon dont ils voyaient l'avenir de la prison²⁷. Par cette initiative, une voix a été donnée aux personnes détenues dans les prisons bruxelloises et dans le débat social. Ces chercheurs appellent une avancée concernant l'organisation de la concertation et de la participation en prison prévue à l'article 7 § 1 de la Loi de principes *« Dans chaque prison, on tentera d'instaurer un climat de concertation. À cet effet, on créera dans chaque prison un organe de concertation afin de permettre aux détenus de s'exprimer sur les questions d'intérêt communautaire pour lesquelles ils peuvent apporter leur participation »*.

Comment permettre aux personnes détenues de développer un discours qui dépasse leur dossier pénal, un discours au-delà des questions liées, par exemple à la survie, ou qui sort de la prison comme évidence ?

« Il semble difficile, dans un cadre comme celui de la prison, d'imaginer d'autres formes de punition, fondamentalement différentes de ce que les détenus vivent actuellement »²⁸. La recherche citée précédemment a choisi une perspective future pour provoquer les répondants à dépasser leur situation particulière²⁹. De récentes expériences de détenus et d'étudiants des universités de la KUL et de la VUB qui suivent ensemble des cours de pénologie dans les prisons de Louvain-Central et de Beveren pourraient aussi permettre cette prise de recul³⁰.

« Nous apprenons d'eux et eux de nous naturellement. Je trouve intéressant que nous puissions nous aussi nous exprimer, nous extérioriser. Plus nous raconterons nos histoires, plus on s'occupera de notre situation à l'avenir ».

Témoignage d'un étudiant de Beveren, blogspot extrait de l'article "Onderwijs binnenstebuiten gekeerd? Een verkennend onderzoek naar ervaringen van gedetineerde en universiteitsstudenten die samen leren in detentie" Vanhouche, A-S., Vanquekelberghe, C. & Robberechts, J. 2018 In : Fatik. 35

UNE PAROLE À PRENDRE

La 5ème édition des JNP invite au débat et l'ouvre à tous les citoyens *intra* et *extra-muros*, chacun ayant sa propre vision, chacun étant concerné par cette situation dramatique. Le thème de cette année nous invite à nous poser les questions suivantes :

- La prison, Pour Qui ? Pour Quoi ? Comment ?
- Quel est le sens ou le non-sens de la prison ?
- Est-ce que la prison sert à quelque chose ?
- Qui participe au débat ?
- Comment rendre son efficacité à la prison ?
- À qui profite la prison ?
- La prison doit-elle rester pratiquement l'unique solution ?
- La prison est-elle un remède à la délinquance ?
- Un monde sans prison est-il possible ?

« À quoi sert (vraiment) la prison ? ».

Un thème à débattre, une parole à prendre.

Pendant la vague de chaleur et de grèves de cet été, Siska Deknudt, aumônière à la prison de Beveren se demandait:

« Pourquoi est-il si difficile de donner la parole aux détenus ?

Pourquoi nos protestations ne résonnent-elles pas plus fort ? [...] Défendre les intérêts des détenus est souvent vécu comme une gifle aux victimes.

Cela reste un exercice délicat et pourtant, dans chacun de mes entretiens avec un auteur, la victime est présente. L'impunité n'est pas une option.

En mon âme et conscience, je peux dire que les détenus ne contestent pas la nécessité de la peine.

Mais comment notre société considère-t-elle cette peine ?

Quelle vision, quelle conception sous-jacentes se cachent derrière la gestion de la détention actuelle ?»³¹

Le débat est ouvert...

POUR ALLER PLUS LOIN

Filmographie indicative

- **«La prison, peine perdue ? Le sens de la peine».**

Débat de Mediapart (2016)

Synopsis : Quand on reste quelques mois en détention, la prison peut-elle être autre chose qu'une école du crime ? Débat animé par Mathilde Goanec et Michaël Hajdenberg.

Source : https://www.youtube.com/watch?v=9_kQiM_RfnY

Débat, 37 min

- **«Offline»**

Peter Monsaert (2012)

Synopsis : Rudy Vandekerckhove vient de faire sept ans de prison. Il a pour ambition de retrouver du travail comme réparateur de machines à laver et aussi se rapprocher de sa famille. Ces projets ne sont pas couronnés de succès. Finalement, son passé resurgit et à ce moment-là, il doit prendre une décision peut-être la plus importante de sa vie.

Source : [https://fr.wikipedia.org/wiki/Offline_\(film\)](https://fr.wikipedia.org/wiki/Offline_(film))

Bande annonce: http://www.allocine.fr/video/player_gen_cmedia=19516758&cfilm=215742.html

Durée: 115min

- **«La part sauvage»**

Guérin Van de Vorst (2018)

Synopsis : Emprisonné 3 ans à la suite d'un braquage, Ben sort de prison où il s'est converti à l'Islam. Tout ce qu'il souhaite est renouer avec son fils Samir. Mais Samir ne l'attend plus depuis longtemps, et Nadia, son ex-femme, ne lui fait pas confiance. Mustapha, son nouveau «maître à penser», l'incite à croire qu'il ne trouvera jamais sa place dans cette société, et exacerbe son sentiment d'injustice. Ben tente de suivre les règles de vie que lui impose Mustapha, quand il rencontre Lucie, qui ne l'aide pas du tout à les respecter... De travail de réinsertion en petites récidives, Ben va mener un combat pour résister à la haine, pour recréer du lien avec son fils, et retrouver sa dignité d'homme libre.

Source : http://www.allocine.fr/film/fichefilm_gen_cfilm=255210.html

Bande annonce : <https://www.cinenews.be/fr/films/la-part-sauvage/videos/58293/>

Durée: 1h29min

- **«Un monde sans prison»**

Ecole de Criminologie (CRID&P) (2016)

Synopsis: 2060. Simon rend visite à Philippe dans son appartement pour lui rendre compte de son travail de recherche sur le monde carcéral tel qu'il existait encore au début du millénaire. Philippe, ancien détenu d'une époque révolue, ne partage pas l'approche scientifique de Simon qui ne connaît vraisemblablement pas grand-chose à la prison. Celui-ci va convaincre Philippe de lui montrer ce qu'était réellement une vie de détenu, et ce que l'incarcération pose comme question.

Source : <https://www.kisskissbankbank.com/fr/projects/un-monde-sans-prison-projet-de-court-metage/tabs/description>

Bande annonce : <https://www.youtube.com/watch?v=zxrm2N7TJzw>

A voir ici : <https://vimeo.com/199805132>

Durée: 18min

- **«A qui profite la taule ?»**

Data Geule (2015)

Synopsis : Dans le monde pénitentiaire, la surpopulation carcérale est un mal récurrent depuis des décennies. Trop de détenus dans des prisons régulièrement trop vétustes, une forme de double peine. Et cette réalité bride souvent le travail autour de la réinsertion et d'une approche différenciée des peines prononcées par la justice. Mais, tandis que les détenus sont de plus en plus nombreux, les prisons elles sont de plus en plus privées. La population carcérale devient alors un marché à rentabiliser.

Source : <https://www.youtube.com/watch?v=xA99lt3-0kE>

Durée: Websérie, 4 min 19

- **«Prisons : l'écrou et ses vices»**

Data Geule (2016)

Synopsis : C'est le lieu de punition par excellence. L'endroit où l'on enferme depuis des centaines d'années les condamnés, celles et ceux qui doivent payer leur dette à la société. La prison. Les années passent, les établissements pénitentiaires se multiplient mais la surpopulation carcérale reste. Et à l'extérieur, les chiffres de la criminalité et de la délinquance ne sont pas en chute libre. Alors au final, même si elle est nécessaire dans une certaine mesure, la prison protège-t-elle réellement notre société ?

Source : https://www.youtube.com/watch?v=Atl_CQuBxII

Durée: Websérie, 11 min 19

- **«Destination carcérale»**

Laure Geerts (2013)

La prison est-elle un lieu d'où l'on sort encore plus dangereux qu'avant d'y entrer ? Comment concilier le rôle punitif de la peine d'emprisonnement et la valeur pédagogique de la peine ? Est-il possible d'imaginer une prison à visage humain ?

Un documentaire de Laure Geerts réalisé dans les prisons de Nivelles, Verviers, Ittre, Marneffe, Berkendael, Forest, Namur et l'Etablissement de Défense Sociale de Paifve.

Source : <https://vimeo.com/78241853>

Documentaire photographique, 15 min 53

- **«Pourquoi on ne peut pas se voir quand il fait beau ?»**

Bernard Bellefroid (2007)

La prison a travers le quotidien des enfants et de leur parents incarcérés. Il y a Didier qui ne connaît ses enfants que par photos, les visites et le téléphone et donc les enfants se désespèrent de le voir sortir un jour. Il y a Daniel qui n'a pas vu grandir son fils, qui vient lui-même d'être incarcéré dans un centre de détention pour mineurs. Enfin, il y a Jessica et Axel, tous deux détenus et qui tentent de maintenir les relations avec leurs enfants placés en institution. A travers ces parcours de vie, le film interroge la légitimité du système carcéral dès lors qu'il punit tout autant les condamnés que leurs proches.

Source : <http://www.lesfilmsdufleuve.be/pourquoi-on-ne-peut-pas-se-voir-dehors-quand-il-fait-beau/>

Documentaire, 49 min

Bibliographie indicative

Articles scientifiques

- **« Ce qui résiste, c'est la prison. »** Surveiller et punir, de Michel Foucault. Revue du MAUSS, (2), 161-172. Bert, J. F. (2012)

Source : <https://www.cairn.info/revue-du-mauss-2012-2-page-161.htm>

- **«Le travail en prison: enquête sur le business carcéral. Autrement.»** Rambaud, G., & Rohmer, N. (2010).

Source : <https://www.cairn.info/le-travail-en-prison--9782746713604.htm>

- **«Sortir de la prison: Un combat pour réformer les systèmes carcéraux dans le monde.»** La Découverte.Data Geule (2016), Othmani, A., & Bessis, S. (2012).

Source : <https://www.cairn.info/sortir-de-la-prison--9782707136992.htm>

- **«La prison : quelles fonctions ?».** Les Cahiers français : documents d'actualité, La Documentation Française, 2013, La justice : quelles politiques ?, pp.46-52, Combessie, P

Source : <https://halshs.archives-ouvertes.fr/halshs-01293749/document>

- **«La prison, y penser pour mieux oublier, collection «Au quotidien»»** Centre Permanent pour la Citoyenneté et la Participation., pp.17-33

Source : <http://www.cpcp.be/medias/pdfs/publications/prison.pdf>

- **«La prison, école de quoi?».** Pouvoirs, (4), 135-147, Milly, B. (2010)

Source : https://www.cairn.info/resume.php?ID_ARTICLE=POUV_135_0135

- **«Quelle prison pour quelle réinsertion : Réflexions à partir de quelques mois de détention, en France et au Mexique».** Pouvoirs, 135,(4), 53-67. doi:10.3917/pouv.135.0053, Castel, H. (2010)

Source : <https://www.cairn.info/revue-pouvoirs-2010-4-page-53.htm>

Livres

- « **Le sens de la peine: état de l'idéologie carcérale** », Frize, N. (2015). Éditions Léo Scheer.

Source : <https://www.editions-lignes.com/LE-SENS-DE-LA-PEINE.html>

- « **Le Taulier** » Confessions d'un directeur de prison. Olivier, M. A. U. R. E. L. (2010).

Source : https://books.google.be/books/about/Le_taulier.html?id=xvBpNAEACAAJ&redir_esc=y

- « **Peines en prison: l'addition cachée** ». Larcier, Landenne, P. (2008)

Source : <https://www.lgdj.fr/peines-en-prison-l-addition-cachee-9782804432126.html>

- « **Surveiller et punir. Naissance de la prison** ». Editions Gallimard. Foucault, M. (2014)

Source : <http://www.gallimard.fr/Catalogue/GALLIMARD/Bibliotheque-des-Histoires/Surveiller-et-punir>

- « **Un monde sans prisons?** ». Éditions du Seuil. Jacquard, A., & Amblard, H. (1993)

Source : https://www.senscritique.com/livre/Un_monde_sans_prison/440677

- « **Le travail en prison: enquête sur le business carcéral** ». Autrement. Rambaud, G., & Rohmer, N. (2010)

Source : <https://www.chapitre.com/BOOK/rambaud-gonzague/le-travail-en-prison-enquete-sur-le-business-carcerai,27431437.aspx>

- « **L'Ombre du monde. Une anthropologie de la condition carcérale: Une anthropologie de la condition carcérale** ». Le Seuil. Fassin, D. (2015)

Source : <http://www.seuil.com/ouvrage/l-ombre-du-monde-didier-fassin/9782021179576>

- « **La prison est-elle obsolète?** » Au diable vauvert. Davis, A. (2014)

Source : https://infokiosques.net/IMG/pdf/la_prison_est-elle_obsolete-cahier.pdf

- « **Retour à la case prison** ». Editions de l'Atelier. Perego, L. (1990)

Source : <http://boutique.editionhuguet.com/societe/380-retour-a-la-case-prison-9782355752742.html>

Divers

- L'Observatoire. «**La prison comme réponse sociale ?**» N°66, 2010.

Source: <http://www.revueobservatoire.be/La-prison-comme-reponse-sociale>

- Centre d'Action Laïque asbl, «**L'enfermement, un choix de société en question**», Outil de réflexion, 2011.

Source : <http://www.cal-luxembourg.be/wp-content/uploads/ODR22-Enfermement.pdf>

- B. Couturier, «**A quoi sert la prison ?**», Les idées claires, France Culture.

Source: <https://www.franceculture.fr/emissions/les-idees-claires/quoi-sert-la-prison>

Mémoire

- Lanier, V. «**Un monde sans prisons ?**» Quelques réflexions sur l'efficacité de la peine-prison, Mémoire de DEA Sous la direction de M. Charalambos APOSTOLIDIS, Faculté de Droit et de Sciences Politiques, Université de Bourgogne. 2001

Source: https://credespo.u-bourgogne.fr/images/stories/un_monde_sans%20prison_.pdf

QUELQUES ÉLÉMENTS FACTUELS ET CHIFFRES CLÉS

En 2016³², la Belgique comptait en moyenne :

- 10 619 détenus
- pour 9 687 places disponibles
- répartis dans 35 établissements pénitentiaires³³



Environ 1 personne/1000 est incarcérée en Belgique

On estime à plus de 76 000 les personnes touchées par l'incarcération d'un proche en Belgique³⁴ dont au moins 12 000 enfants mineurs concernés par la détention d'un parent. Dans 80% des cas, il s'agit du père.

Malgré le fait que la Convention Internationale relative aux Droits de l'Enfant reconnaisse le maintien de la relation familiale avec le parent détenu comme étant un droit fondamental de l'enfant (sauf si cela est contraire à son propre intérêt)³⁵, il est fréquemment cité qu'un enfant sur deux ne visite jamais le parent détenu³⁶.

Surpopulation

Le taux moyen de surpopulation est de 9,6 %.

Hommes/femmes

5% de femmes pour 95% d'hommes.

Composition de la population carcérale

33,5 % de prévenus (personnes placées en détention avant jugement)

57,7 % de personnes condamnées

7,4 % d'internés psychiatriques (personnes déclarées irresponsables de leurs actes)

La Belgique est l'un des pays d'Europe qui enferme le plus de personnes présumées innocentes (en détention préventive). C'est régulièrement pointé comme l'une des causes de la forte surpopulation dans nos prisons.

Récidive

Des estimations sur la récidive ont toujours placé la Belgique dans la moyenne supérieure en comparaison aux autres pays européens disposant de statistiques plus précises.

Des criminologues estiment le taux de récidive entre 40 et 60 %. Cette estimation est corroborée par deux recherches récentes de l'Institut National de Criminalistique et de Criminologie (INCC). L'une porte sur la réincarcération après libération³⁷ et l'autre se propose d'analyser le Casier judiciaire central répertoriant l'ensemble des délits commis par les justiciables (et pas uniquement les faits ayant abouti à une peine de prison)³⁸.

Nous tenons à préciser que la réincarcération ne correspond pas automatiquement à un acte de récidive. Elle peut être également la conséquence d'un non-respect de conditions par la personne bénéficiant d'une libération conditionnelle. Et inversement, la récidive n'entraîne pas nécessairement une réincarcération, d'autres peines alternatives pouvant être appliquées.

Profil scolaire des détenus / Formation et enseignement en prison

- Environ 75% des personnes détenues seraient très peu instruites ou qualifiées.
- La plupart des détenus n'auraient pas de diplôme ou disposeraient seulement d'une formation de base.
- 30% seraient analphabètes (contre 10% dans la population belge).
- 45% n'auraient que leur CEB et 19% leur diplôme de secondaire inférieur.

Dans les prisons de Wallonie et de Bruxelles³⁹, l'offre pédagogique est très inégale d'un établissement à l'autre. Elle est beaucoup plus limitée dans les établissements de petite taille et presque inexistante pour les prévenus.

Avec seulement 16,6% des détenus pouvant suivre une formation générale, 6,8% une formation professionnelle, 4,3% une formation en langue et 6% une formation en informatique, le nombre de places disponibles est très inférieur à la demande et aux besoins⁴⁰.

Aide psychosociale

L'aide psychosociale est assurée dans tous les établissements de Wallonie et de Bruxelles mais les moyens mis en œuvre pour assurer ces missions sont largement insuffisants pour répondre à toutes les demandes et résorber les listes d'attentes. Exemple : pour une prison comme Jamioulx avec en moyenne 326 détenus, la composition de l'équipe psychosociale du service d'aide aux détenus compte 1 « Equivalent temps plein » (ETP) pour le suivi social et ½ ETP pour le suivi psychologique. Autre exemple, pour les prisons d'Ittre et Nivelles, le service d'aide aux détenus dispose d'1 ETP pour le suivi psychologique de près de 700 détenus (et plus d'un an de liste d'attente)⁴¹.

Santé

La problématique sanitaire la plus régulièrement citée est la consommation de psychotropes licites ou illicites qui toucherait plus d'un détenu sur 3. La surmédication est généralement présente. À Jamioulx par exemple, 200 des 329 détenus, soit 60%, sont sous médicaments (antidépresseurs, somnifères, calmants)⁴².

Une grande partie de la population carcérale présente des troubles mentaux de toutes sortes, en témoigne le taux de suicide très élevé.

Entre 2010 et 2016, 354 détenus sont morts au cours de leur incarcération en Belgique soit en moyenne 50 décès par an soit un détenu sur 220⁴³.

Entre 2000 et 2016, 262 détenus se sont suicidés. Il semble qu'une mort sur trois en prison est due à un suicide. En milieu carcéral, le taux de suicide est huit fois plus élevé que dans le reste de la population belge. Chaque mois en prison, en moyenne, plus d'un suicide serait comptabilisé⁴⁴.

Autre problème de taille : la présence de maladies infectieuses. La promiscuité, l'insalubrité, les mauvaises conditions d'hygiène ouvrent grand la porte à la propagation de maladies très contagieuses (tuberculose, sida,...)

Malgré tous ces aspects très préoccupants, il n'existe aucun programme global de promotion de la santé, de prévention et de dépistage.

Travail

Il y a différentes sortes de travail en prison (travail « domestique », travail en atelier,...). La « rémunération » varie entre 0,72 à 0,98€/heure soit entre 70 et 250€/mois selon le type de travail. Les détenus n'ont pas de contrat de travail. Le travail proposé aux détenus n'est pas vraiment intéressant dans une perspective de réinsertion. Il ne permet généralement pas d'acquérir des compétences utilisables sur le marché de l'emploi.

Selon des estimations, un maximum de 40% des détenus travaille en prison⁴⁵. Bénéficier de ce faible revenu est pourtant souvent primordial pour les détenus et permet de soulager leurs proches souvent mis à contribution. En effet, vivre en prison a un coût important.

Exemples des dépenses :

- location d'une télévision (environ 20€/mois) ;
- unités pour téléphoner (tarif très élevé, plus élevé qu'à l'extérieur, environ 40€/heure) ;
- achat à la cantine (nourriture pour « compléter » les repas servis⁴⁶, produits d'hygiène comme le papier WC ou les serviettes hygiéniques, cigarettes,...)

Contact avec l'extérieur

Selon la « Loi de principes concernant l'administration pénitentiaire ainsi que le statut juridique des détenus », un prévenu a le droit de recevoir des visites chaque jour (en général derrière un carreau) tandis que les détenus condamnés ont droit à minimum trois visites (« à table ») par semaine d'une heure au moins ainsi qu'à une visite « dans l'intimité » une fois par mois, à concurrence de deux heures au minimum⁴⁷.

Il existe des visites spéciales pour les enfants organisées et encadrées soit par le « Relais enfants-parents » soit par les services d'aide sociale aux détenus (de 1 fois par semaine à 2 fois par mois selon les prisons). Ces visites ont l'avantage de ne pas être comptabilisées par les directions. Elles permettent donc à l'enfant et au parent de se voir indépendamment des visites dites « à table ».

Le détenu a le droit de téléphoner quotidiennement à ses frais et dispose d'une communication gratuite lorsqu'il vient d'être privé de sa liberté. Le droit au téléphone coûte cher et ne permet pas d'intimité car la cabine téléphonique se trouve dans les couloirs⁴⁸.

Le détenu a le droit d'envoyer et de recevoir une quantité illimitée de courrier. Celui-ci doit être envoyé et reçu par l'entremise du directeur. Les lettres reçues peuvent être contrôlées.

Le directeur peut ne pas transmettre des courriers au détenu en vue du maintien de l'ordre et de la sécurité. Les lettres envoyées ne sont pas contrôlées sauf s'il existe des indices montrant que cette vérification est nécessaire dans l'intérêt de l'ordre et de la sécurité.

Toute autre forme de contact avec le monde extérieur, tel que l'usage des GSM et d'Internet, est strictement prohibée⁴⁹.

Naissance en prison

En moyenne, 8 enfants naissent chaque année pendant la détention de leur mère⁵⁰. Environ une vingtaine d'enfants et de bébés différents séjournent en prison par an. Par exemple, à la date du 19 juillet 2017, il y avait, en Belgique, 12 détenues-mères incarcérées avec leur enfant en Belgique (9 à Bruges et 3 à Forest-Berkendael)⁵¹. L'âge maximum jusqu'auquel un enfant peut rester avec sa mère en prison est de trois ans. Après, il va soit chez un membre de la famille soit il est placé.

Les femmes détenues devant accoucher sont transférées à Bruges quelques semaines avant la date prévue de leur accouchement. Celui-ci se fait dans un hôpital proche de la prison puis les mères et leur nouveau-né rejoignent de nouveau la prison de Bruges pour quelques jours ou quelques semaines. Cela peut aussi entraîner un certain isolement par rapport à la famille.

Les établissements pour femmes ne disposent pas d'une unité spécifique pour accueillir les femmes enceintes et les mères avec un nourrisson. Néanmoins certains ont mis en place des aménagements particuliers comme une salle de jeux et des espaces hors cellule. Les femmes avec enfants disposent normalement d'une double cellule. C'est le cas pour les prisons de Berkendael, Bruges, Hasselt et Lantin. La prison de Bruges semble la mieux équipée sur le plan matériel et au niveau de l'espace réservé aux mères avec enfants⁵².

Les enfants vivant avec leur mère en prison peuvent sortir de la prison, accompagnés de bénévoles ou de membres de la famille. Ils peuvent être accueillis dans une crèche extérieure à la prison durant la journée⁵³.

Libérations

En 2016, on a assisté à un record de détenus libérés après avoir effectué la totalité de leur peine :

- 702 détenus ont été libérés après avoir purgé la totalité de leur peine (fond de peine)
- 736 détenus ont obtenu une libération conditionnelle dont 477 en passant d'abord par une libération sous surveillance électronique⁵⁴.

Les détenus qui ne sont libérés qu'après avoir accompli l'entièreté de leur peine, n'ont plus aucun compte à rendre à la Justice et aucune obligation de préparer leur sortie.

Lorsqu'ils bénéficient d'une libération conditionnelle, ils doivent préparer un plan de reclassement, en vue de leur sortie et après leur libération, respecter une série de conditions. Ils sont suivis par un assistant de justice attaché à la Maison de Justice de l'arrondissement où ils sont domiciliés. En cas de non respect de ces conditions ou en cas de récidive, ils peuvent être renvoyés devant un juge, et éventuellement réincarcérés.

Surveillance électronique

En 2016, il y avait en moyenne 1601 personnes en surveillance électronique en Belgique⁵⁵.

CHARTRE DES JOURNÉES NATIONALES DE LA PRISON

La peine de prison est la sanction la plus utilisée et qui frappe le plus lourdement. Elle est réclamée, avec souvent beaucoup de passion, par l'opinion publique, relayée par certains médias. Malgré le taux de récidive élevé, elle reste la peine de référence. La loi doit être respectée, les victimes doivent obtenir réparation, chaque citoyen doit pouvoir espérer vivre dans une sécurité suffisante, mais chaque citoyen doit aussi pouvoir bénéficier d'une justice respectueuse des droits de l'homme.

Tout essai de mise en application d'autres types de mesures (semi détention, placement sous surveillance électronique, libération conditionnelle, etc...) par des magistrats soucieux à la fois de la dignité de la victime et de celle de la personne incarcérée, et de son avenir, ne peut aboutir qu'avec le soutien d'une opinion publique bien informée, d'où l'importance de la Journée nationale des prisons.

Sur proposition de membres des Commissions de surveillance pénitentiaire, le Conseil central de surveillance pénitentiaire a pris l'initiative d'organiser en 2014 en Belgique les Journées nationales de la prison, à l'image de ce qui se fait en France depuis une vingtaine d'années.

Les organisations et les institutions adhérentes, actives dans l'accompagnement ou la défense des droits de la personne détenue agiront en référence aux conventions internationales et dispositions légales suivants :

- La Déclaration Universelle des Droits de l'Homme ;
- La Convention européenne des droits de l'Homme ;
- Les Règles pénitentiaires européennes du Conseil de l'Europe du 11 janvier 2006 ;
- La Loi de principes du 12 janvier 2005 concernant l'administration pénitentiaire et le statut juridique des détenus ;
- ...

Les adhérents, qui participent à ce projet, s'inscrivent dans les valeurs suivantes :

- **Humanité** : reconnaître que les personnes ne peuvent être réduites au(x) crime(s) et/ou délit(s) qu'elles ont commis ;
- **Respect** : s'engager à respecter l'identité, l'origine, les convictions, les opinions de toute personne incarcérée ;
- **Justice** : refuser que toute décision arbitraire puisse être prise au sein de l'institution carcérale ;
- **Citoyenneté** : adhérer au principe que le détenu n'est soumis à aucune limitation de ses droits politiques, civils, sociaux, économiques ou culturels autre que celles qui découlent de sa condamnation pénale ou de la mesure privative de liberté (conformément à l'art. § 1er de la loi de principes du 10 janvier 2005) ;
- **Solidarité** : s'engager pour que chacun ait une place dans la société.

Les adhérents choisiront chaque année un thème commun qui servira de fil conducteur pour organiser des événements⁵⁶:

- À la fois destinés aux personnes détenues et à un large public ;
- Le fil conducteur choisi pour l'année 2018 est « À quoi sert (vraiment) la prison ? ».
- Les JNP 2018 auront lieu du 16 novembre au 1er décembre 2018.

Les événements organisés auront pour objectifs :

- De sensibiliser, d'informer, de faire des propositions par rapport à la problématique ***pénale et pénitentiaire*** ;
- D'interroger sur le sens et le rôle de la prison.

Un groupe de pilotage, ouvert à tous, prend en charge l'organisation générale des journées. Toute organisation, partageant les valeurs de cette charte, est la bienvenue pour participer aux Journées Nationales de la Prison.

Quelques associations impliquées dans les JNP :

- Centre d'action laïque (CAL)
- Fondation pour l'assistance morale aux détenus - Stichting voor Morele Bijstand aan
- Gevangenen (FAMD-SMBG)
- Commissions de surveillance – Commissies van toezicht
- Concertation des associations actives en prison (CAAP)
- Ligue des droits de l'Homme (LDH)
- ADEPPI
- Média Animation
- Radio Campus
- Aumônerie catholique francophone
- Observatoire international des prisons – Section belge (OIP)
- Réseau Art et Prison
- Bruxelles laïque
- Service de Réinsertion Sociale (SRS)
- APO accueil protestant
- Association de Visiteurs francophones de prison de Belgique (AVFPB)
- Genepi
- La Touline
- ...

CONSIGNES POUR VOS COMMUNICATIONS

POUR LE SITE WEB

Lorsque vous nous communiquez un événement pour le mettre sur le site web des JNP, veuillez compléter le tableau suivant :

Titre	
Type d'événement	
Association(s) promotrice(s)	
Dates début/fin	
Horaire ouverture/fermeture	
Faut-il s'inscrire ? Si OUI, comment ?	
Est-ce payant ? Combien ?	
Langue de l'évènement NL/FR ou les 2	
Adresse Lieu exact (cf. Salle/étage/...)	
Moyen d'accès Parking/ Transports	

Joindre une image si disponible en format paysage

Bref descriptif (max 3lignes) :
Descriptif complet:

Attention, pour le format web il est important de marquer la différence entre ces deux descriptifs pour une question d’affichage à l’écran. Le bref descriptif apparaîtra en premier, essayez donc d’être concis. Ensuite, lorsque l’on cliquera sur votre événement, le descriptif complet apparaîtra. Communiquez nous vos descriptifs en deux langues dans la mesure du possible. Pour un événement FR, essayez de produire au moins le bref descriptif en NL (et vice versa). Nous ne garantissons pas la qualité des traductions si vous ne vous en chargez pas !

Par soucis d’efficacité et de respect des personnes s’occupant du site internet, merci de respecter ces consignes !

Adresse pour envoyer votre tableau complété :

jeanguillaume.demailly@vivre-ensemble.be / info@caap.be

INSTRUCTIES OM ACTIVITEITEN OP DE WEBSITE MEE TE DELEN

Indien u een evenement op de website wil plaatsen, vul dan volgende tabel in :

Titel	
Soort evenement	
Vereniging die organiseert	
Datum Start / Einde	
Openingstijden	
Inschrijven verplicht ?	
Betalen ? Hoeveel ?	
Taal van evenement NL of FR of beide	
Adres	
Toegangsmogelijkheden Parking/ Transport	

Afbeelding in landschap formaat

korte beschrijving (max 3 lijnen) :
Volledige beschrijving :

Het is belangrijk voor het web formaat om het verschil in beschrijving te eerbiedigen. De korte beschrijving is namelijk het eerste dat de mensen zullen zien. Als ze op het evenement klikken zullen ze dan de volledige beschrijving zien. Als het mogelijk is, geeft u ons de vertaling van de tekst. Wij garanderen niet de kwaliteit van de vertalingen als u deze ons niet juist doorgeeft.

Email om de ingevulde tabel te sturen :

jeanguillaume.demilly@vivre-ensemble.be / info@caap.be

NOTES DE FINS

1- Voir les premières expériences de cours de pénologie regroupant des étudiants des universités (VUB-KUL) et des étudiants des prisons de Beveren, Leuven Centraal voir article dans FATIK, tijdschrift voor strafbeleid en gevangeniswezen, een uitgave van de Liga voor Menserechten v.z.w. « Onderwijs binnenstebuiten gekeerd ? Een verkennend onderzoek naar ervaringen van gedetineerde en universiteitsstudenten die 'samen leren in detentie' » An-Sofie Vanhouche, Clara Vanquekelberghe & Jana Robberechts. Mais aussi des chercheurs qui se mettent à l'écoute des personnes détenues voir par exemple "Wij blijven mensen! Gedetinnerden over de gevangenis van de toekomst ! » Liesbeth Nessens, Katrien De Koster, Frederik Segaert sur Sociaal.Net.

2- Serge Rومان, "Ook gedetineerden zijn door de wet beschermd", jeudi 23 août 2018, opinions in de Standard.

3-Lien vers la loi de principes du 12 janvier 2005 concernant l'administration pénitentiaire ainsi que le statut juridique des détenus, mise à jour le 28 juillet 2018 sur le site du conseil central de surveillance pénitentiaire https://www.ccsp-ctrig.be/fr/system/files/loi_de_principes_coordonnee_maj_28_07_2018.pdf

4- Art. 9. § 1er

5- Art. 9. § 2

6- « Prison : le travail à la peine. Rapport sur le travail en prison en Belgique : Analyse Juridique et pratique au travers du regard des détenus » que vous avez co-écrit avec Blanche Amblard, Martin Bouhon, Manuel Lambert et Damien Scalia, 2016.

7- "Wij blijven mensen! Gedetineerden over de gevangenis van de toekomst" Liesbeth Naessens, Katrien De Koster, Frederik Segaert sur Sociaal.Net 13 06 2018

8- Il est intéressant de consulter les rapports et publications des organes de contrôle des lieux de détention, par exemple du conseil central de surveillance pénitentiaire <https://www.ccsp-ctrig.be/>, de l'observatoire internationale des prisons – section belge <http://oipbelgique.be>, de la Ligue des Droits de l'Homme, section prison <http://www.liguedh.be>, du Comité européen pour la prévention de la torture et des peines ou traitements inhumains ou dégradants (CPT), ou encore les visites parlementaires.

9-Courrier hebdomadaire n°2341-2342 de 2017 « Grèves et conflictualité sociale en 2016 » Iannis Gracos ; « Le service minimum dans les prisons belges : une pomme de discorde » par Vaïa Demertzis paru dans Politique, revue belge d'analyse et de débat, n° 104, juin 2018, pages 78-82.

10-Dedans, Dehors, publication trimestrielle de la section française de l'Observatoire international des prisons, « La prison par les prisonniers. Les personnes détenues prennent la plume » dans le numéro de juin 2018 qui invite les personnes détenues à s'exprimer sur le sens de la peine.

11-Note de bas de page de l'auteur de l'article dans Prison Insider L'illusion se révèle dans le fait que, 13 ans après sa promulgation, la loi ne dispose toujours pas d'un grand nombre de ses arrêtés d'exécution.

12-Note de bas de page de l'auteur de l'article dans Prison Insider La perversion se lit dans son article 10 § 2 : «Les inculpés doivent être traités de manière à ne donner aucunement l'impression que leur privation de liberté présente un caractère punitif».

13-« La baignoire déborde, mais personne ne coupe le robinet » : Un système carcéral qui perd du sens : prison, le dernier recours – Tribune de Marc Dizier publiée le 22 juin 2018 dans la Newsletter de Prison Insider

14-Studenten en gedetineerden volgen samen les in Leuven Centraal, Ku Leuven Nieuws, 6 mars 2018; Pieter De Witte "Iedereen radicaliseert in de gevangenis" jeudi 31 mai 2018, opinies in de Standard.

15- Il est intéressant de consulter les rapports et publications des organes de contrôle des lieux de détention, par exemple du conseil central de surveillance pénitentiaire <https://www.ccsp-ctrg.be/>, l'observatoire internationale des prisons – section belge <http://oipbelgique.be>, la ligue des droits de l'homme section prison (LDH), le Comité européen pour la prévention de la torture et des peines ou traitements inhumains ou dégradants (CPT) et les visites parlementaires.

16-Marie-Noëlle Tenaerts, « Spatialités et finalités des prisons » dans le dossier « La prison et le territoire » de la revue Dérivations n°5 pour le débat urbain décembre 2017

17- Alvaro Pires, « Aspects, traces et parcours de la rationalité pénale moderne », article publié dans l'ouvrage de Christian Debuyst, Françoise Digneffe, Jean-Michel Labadie et Alvaro P. Pires, Histoire des savoirs sur le crime et la peine ? Tome II : La rationalité pénale et la naissance de la criminologie, p 9., Les Presses de l'Université de Montréal, Les Presses de l'Université d'Ottawa, De Boeck Université, 1998, Collection : Perspectives criminologiques.

18-David Tieleman, « Prison dans la ville, Prison hors la ville », dans le dossier « La prison et le territoire » de la revue Dérivations n°5 pour le débat urbain décembre 2017

19-Références citées par David Tieleman dans cet extrait de « « Prison dans la ville, Prison hors la ville » :

- G. RUSCHE et O. KIRCHHEIMER, Peine et structure sociale. Histoire et 'théorie critique' du régime pénal, texte présenté et établi par R. Lévy & H. Zander, Paris, Cerf, 1994, coll. Passages.

- Ch. VANNESTE, Les chiffres des prisons. Des logiques économiques à leur traduction pénale, Paris, L'Harmattan, 2001, coll. Déviance et Société ;

- N. CHRISTIE, L'industrie de la punition. Prison et politique pénale en Occident, Paris, Autrement, 2003, coll. « Frontières ».

- L. Wacquant, « Punir les pauvres : le nouveau gouvernement de l'insécurité sociale. Contre)feux.Marseille :Agnonge, 2004.

- J. GOETZ « À qui profite la taule ? » #Datagueule n° 47 <https://www.youtube.com/watch?v=xA99lt3-0kE>

20- Marie-Sophie Devresse, Quand le crime finit par payer. L'inquiétant lien entre l'économie et la justice pénale dans le dossier « En marge (de la démocratie) ! », dans la Chronique de la Ligue des droits de l'Homme asbl n° 183 avril-mai-juin 2018.

21-Le pseudonyme a été choisi par la rédaction de la VRT

22- "Geachte minister Geens, wil u ook mij, ex-gevangene, luisteren ?" <https://www.vrt.be/vrtnws/nl/2018/05/31/opinie-ex-gedeteneerde-brief-minister-geens/>

23- Edito de Cécile Marcel, Dedans Dehors (publication trimestrielle de la section française de l'Observatoire international des prisons), n°100, juin 2018, page 3.

24- Ibidem.

25- Katrien De Koster, « Laat de gevangenis niet zonder stem » opinie Bruzz 22/11/2017
<https://www.bruzz.be/opinie/psycholoog-katrien-de-koster-laat-gevangenen-niet-zonder-stem-2017-11-21>

26- Katrien De Koster, ib.

27- Naessens, L., De Koster, K. en Segaert, F. (2017), Naar een nieuwe Brusselse gevangenis. Gedetineerden denken mee, Brussel, Odisee/Vrije Universiteit Brussel.

28- Luca Piddui & François Scheuer dans l'article Paroles de Détenus dans le dossier « La prison et le territoire » de la revue Dérivations n°5 pour le débat urbain décembre 2017

29- Naessens, L., De Koster, K. en Segaert, F. (2017), Naar een nieuwe Brusselse gevangenis. Gedetineerden denken mee, Brussel, Odisee/Vrije Universiteit Brussel.

30- Onderwijs binnenstebuiten gekeerd? Een verkennend onderzoek naar ervaringen van gedetineerde en universiteitsstudenten die samen leren in detentie Vanhouche, A-S., Vanquekelberghe, C. & Robberechts, J. 2018 In : Fatik. 35, 158, p. 25-32 <https://nieuws.kuleuven.be/nl/campuskrant/1718/campuskrant-2017-2018-nr-6/studenten-en-gedetineerden-volgen-samen-les-in-leuven-centraal>

31- Siska Deknudt, "Warme bewaking voor warme dagen », De Standaard 23 juillet 2018

32- Données issues du rapport annuel 2016 de la Direction Générale de l'Administration Pénitentiaire (DGEPI). A noter que le rapport de l'année 2017 n'a à ce jour pas été publié.

33- « Rapport d'activités de la direction générale des établissements pénitentiaires », Direction générale des Etablissements pénitentiaires, Bruxelles, 2017.

34- INSEE. L'histoire familiale des hommes détenus. Synthèses, 59, 2002.

35- Article 9, Convention Internationale relative aux Droits de l'Enfant, 1989

36- Selon les différents rapports annuels d'activités de la DGEPI

37- ROBERT, L. et MAES, E., « Retour en prison. Les premiers chiffres nationaux sur la réincarcération après libération », Journal de la Police, avril 2012, 21-27, err., septembre 2012, 4 ; voir également ROBERT, L. et MAES, E., « Wederopsluiting na vrijlating uit de gevangenis », Institut national de Criminalistique et de Criminologie, Direction Opérationnelle Criminologie, Bruxelles, 2012.

38- MAES, E. (dir.), MINE, B. et ROBERT, L. (dir.) (2015), « La récidive après une décision judiciaire. Des chiffres nationaux sur la base du Casier judiciaire central », Institut National de Criminalistique et de Criminologie, Direction Opérationnelle de Criminologie,

39- Selon une étude réalisée par la CAAP en 2015 : « L'offre de services faite aux personnes détenues dans les prisons de Wallonie et de Bruxelles » consultable dans la rubrique DOCUMENT sur le site www.caap.be. Nous ne disposons pas de chiffres pour les prisons situées en Flandre.

40- Idem note 7.

41- Idem note 39

42- Idem note 9

43- Selon les différents rapports annuels d'activités de la DGEPI

44- <http://www.lesoir.be/103644/article/2017-07-08/plus-dun-suicide-par-mois-dans-les-prisons-belges>

45- Amblard, B., Bouhon, M., Lambert, M. et Scalia, D. (2016), « Prison : le travail à la peine. Rapport sur le travail en prison en Belgique. Analyse juridique et pratique au travers du regard des détenus », Ligue des Droits de l'Homme.

46- Le budget consacré aux repas servis aux détenus est d'environ 4€/jour/détenus (1 repas chaud à midi et tartines soir et matin).

47- Les visites dans l'intimité, aussi appelée Visite hors surveillance (VHS), ont lieu dans une petite pièce aménagée comme une chambre et sans la surveillance d'un agent pénitentiaire.

48- Il est prévu qu'à partir de novembre, toutes les cellules soient équipées de téléphone pour remédier à ce problème et permettent aux détenus de téléphoner à toute heure (les appels entrants restent impossibles).

49- http://www.droitbelge.be/news_detail.asp?id=212

50- <http://www.lalibre.be/actu/belgique/chaque-nuit-8-bebes-dorment-en-prison-51b8ac21e4b0de6db9b71b7f>

51- Selon les chiffres donnés par l'administration pénitentiaire.

52- http://www.fondshoutman.be/cahiers/10_100510/prison.html

53- Des bénévoles de la Croix-Rouge font notamment ce type d'accompagnement

54- « Rapport d'activités de la direction générale des établissements pénitentiaires », Direction générale des Etablissements pénitentiaires, Bruxelles, 2017

55- Idem 22

56- Animations, débats, conférences, expositions, projections de films, ...

JNP Journées Nationales de la Prison

NDG Nationale Dagen van de Gevangenis